

RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Année 2021

Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du...27/09/2022
A Castelsarrasin, le...30/09/2022
Le Président



Le présent rapport est rédigé en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le décret n°2015-1827 du 30 novembre 2015.

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2021	3
LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2022	4
LES CHIFFRES-CLES 2021	5
INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
1. Territoire desservi et compétences exercées	6
1.1. Territoire desservi	6
1.2. Population intercommunale	7
1.3. Compétences exercées	7
2. La collecte des déchets	11
2.1. Population desservie par la collecte en régie	11
2.2. Population desservie par la collecte en prestation	11
2.3. Organisation de la Pré-collecte	12
2.4. Collecte en porte à porte	17
2.5. Collecte en points d'apport volontaire	22
3. Traitement des déchets	24
3.1. SIRTOMAD	24
3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) devient MOU'VE	25
3.3. Centre de tri	25
3.4. Centre d'enfouissement	26
3.5. Traitement des déchets verts	26
3.6. Traitement du verre	27
3.7. Traitement des textiles	27
3.8. Traitement des encombrants et des DEEE	28
4. Déchetteries	28
4.1. Population desservie par les déchetteries	28
4.2. Localisation des déchetteries et déchets acceptés	30
4.3. Fréquentation des déchetteries	32
4.4. Destination, traitement et tonnages des déchets	34
4.5. Contrôles des installations classées pour l'environnement	36
5. Amélioration tri et réduction des déchets	37
5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	37
5.2. Réduction des déchets à la source	37
6. Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets	40
7. Les usagers et le service	41
8. Evolution des tonnages et des ratios	42
9. Mesures prises pour maintenir l'activité du service pendant la crise sanitaire	44

Plan de Reprise d'Activité :

	Plan de Reprise d'Activité :	44
1.	Compte administratif	45
2.	Approche analytique des coûts	46
3.	Modalités de financement	49
3.1.	Redevance Spéciale pour la collecte	49
3.2.	Redevance Spéciale pour l'utilisation des déchetteries	50
3.3.	TEOM	50
3.4.	La vente de composteurs	52
4.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.	52
5.	Balance générale comparative des budgets et des réalisations	53

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2021

Actions	Pilote	Avancement
Maintien de la continuité de services lors de la crise sanitaire	CCTC	Mars 2020 – 2021 Fait sans la tournée des déchets vert
Création d'un poste d'agent de pré-collecte (livraison des bacs)	CCTC	1 ^{er} avril 2021
Renouvellement d'une benne à ordures ménagères	CCTC	Mai 2021
Mise en place d'un marché d'entretien des véhicules poids lourds	CCTC	Mai 2021
Renouvellement du marché de bacs à déchets	CCTC	Mai 2021
Mise en place de la filière Eco mobilier à la déchetterie de la Biarne	CCTC	Mai 2021
Harmonisation du fonctionnement des déchetteries – Mise en place de la filière REP pour l'ameublement à St Nicolas de la Grave	CCTC	Mai 2021
Renouvellement du marché des bacs	CCTC	Juin 2021
Révision des tarifs de redevance spéciale et des déchetteries pour les professionnels	CCTC	Septembre 2021
Opération de promotion du compostage	CCTC	Septembre 2021
Déploiement du système Cliiink de récompense du geste de tri du verre	SIRTOMAD	Courant 2021
Validation de l'avant-projet des travaux d'optimisation des déchetteries intercommunales	CCTC	Septembre 2021 En cours
Demandes de subventions pour le projet d'optimisation des déchetteries intercommunales	CCTC	Octobre 2021
Demande d'enregistrement de la déchetterie Saint Béart au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)	CCTC	Décembre 2021

LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETÉES EN 2022

Actions	Pilote	Échéance
Diagnostics bio déchets	SIRTOMAD	Février 2022
Renouvellement du marché de traitement d'encombrants	CCTC	Avril 2022
Projet de service Déchets	CCTC	Juin 2022 EN COURS
Harmonisation du fonctionnement des déchetteries – mise en place de la filière pour les gravats et REP pour les pneumatiques à St Nicolas de la Grave et achats de caissons pour réduire les frais de location	CCTC	Avant Septembre 2022
Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs individuels avec le Grand Montauban et le SIRTOMAD	CCTC	Septembre 2022
Elargissement des horaires d'ouvertures de la déchetterie de la Biarne	CCTC	2022
Levée de non-conformités relevées par la DREAL à la déchetterie Saint Béart	CCTC	Septembre 2022
Révision des tarifs de redevance spéciale et des déchetteries pour les professionnels	CCTC	Septembre 2022
Campagne « Jardinons au naturel »	SIRTOMAD	Octobre 2020 - 2022
Aménagement ou suppression de la collecte des déchets verts en centre-ville de Castelsarrasin et de Moissac	CCTC	Fin 2022
Travaux d'optimisation des déchetteries – année 1	CCTC	Juillet 2021 Septembre 2023

LES CHIFFRES-CLES 2021

10 369 T	quantité de déchets produits par la CCTC sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
4,55 M€ TTC (investissement compris)	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets produits sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
4,70 M€ TTC (investissement compris)	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal
3 955 906 €	montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue en 2020
244 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les ordures ménagères sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
52 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les collectes sélectives hors verre sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
28 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour le verre sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
213 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les déchetteries sur l'ensemble du territoire intercommunal (hors gravats)
632 kg/hab/an	production total de déchets en kg/hab/an sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)

1. Territoire desservi et compétences exercées

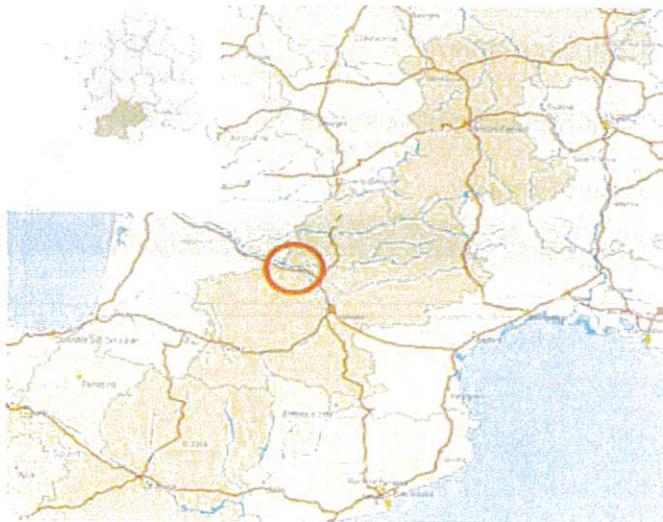
1.1. Territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Terres de Confluences a fusionné avec la Communauté de communes Sère Garonne Gimone et s'est étendue aux communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint-Porquier, pour former la **Communauté de communes Terres des Confluences**. Elle est dénommée ci-après la CCTC.

C'est le 3^{ème} ensemble intercommunal du département de Tarn et Garonne après la Communauté d'agglomération de Montauban et la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne. Elle compte 22 communes membres et une population de 41 983 habitants.

Cette collectivité assure depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire.

La CCTC se localise en Région Occitanie, à l'ouest du département du Tarn et Garonne. Ce territoire se caractérise par un positionnement géographique assez privilégié. Desservi notamment par l'A62, il se situe à 68 km de la capitale régionale, Toulouse (soit 50 mn de trajet), à 22 kilomètres de Montauban (soit 24 mn) et 52 km d'Agen (soit 33 mn).



Cartes de situation de la CCTC

Le territoire desservi s'étend sur environ 451 km².

En raison de la fusion des intercommunalités, le territoire, le nombre d'habitants, la population desservie ont changé en 2017. Les chiffres pour les années précédentes n'existent pas pour cette nouvelle intercommunalité ou un périmètre comparable.

1.2. Population intercommunale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le compte administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2019 (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019). Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population	Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Angeville	247	0,6%	Labourgade	186	0,4%
Boudou	747	1,8%	Lafitte	231	0,5%
Castelferrus	476	1,1%	La Ville-Dieu-du-Temple	3 234	7,7%
Castelmayran	1 226	2,9%	Lizac	521	1,2%
Castelsarrasin	14 267	33,8%	Moissac	13 378	31,7%
Caumont	323	0,8%	Montaïn	106	0,3%
Cordes-Tolosannes	359	0,9%	Montesquieu	777	1,8%
Coutures	107	0,3%	Saint-Aignan	416	1,0%
Durfort-Lacapelette	938	2,2%	Saint-Arroumex	155	0,4%
Fajolles	100	0,2%	Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 289	5,4%
Garganvillar	690	1,6%	Saint-Porquier	1 427	3,4%
			Total	42 200	100 %

1.3. Compétences exercées

L'intervention de la CCTC pour la Collecte et le Traitement des déchets relève d'une compétence obligatoire en application des dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux derniers statuts de la CCTC approuvés par arrêté préfectoral n°82-2019-05-06-001 de mai 2019.

Cette compétence est exercée par la CCTC sur le territoire de ses vingt-deux communes membres pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées, les déchets verts, les encombrants et les déchetteries.

La mise en œuvre de cette compétence est réalisée directement en régie ou par la mise en œuvre de conventions de prestations de services ou d'adhésions à d'autres regroupements intercommunaux.

Communes de la CCTC	Collecte	Traitement	Déchetterie
<u>18 communes :</u> Angeville Boudou Castelferrus Castelmayran Castelsarrasin Caumont Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar Labourgade Lafitte Lizac Moissac Montain Saint-Aignan Saint-Arroumex Saint-Nicolas-de-la-Grave	Gestion directe - régie	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS
Durfort-Lacapelette	Adhésion SIEEOM du Sud Quercy		SIEEOM + Gestion directe + Convention EMMAÜS
La Ville-Dieu-du-Temple Saint-Porquier	Gestion directe – prestation	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS+ prestation
Montesquieu	Adhésion SMEEOM Moyenne Garonne		Gestion directe + Convention EMMAÜS

La CCTC a délégué la compétence « traitement » des déchets au SIRTOMAD (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets) pour 20 communes (voir tableau ci-dessus). Ce syndicat exerce également des missions de communication sur le tri et la prévention des déchets (animations scolaires, animateurs de tri...).

Pour la commune de [Montesquieu](#), la CCTC adhère au [SMEEOM Moyenne Garonne](#) pour la « collecte » et le « traitement » des déchets.

Pour la commune de [Durfort-Lacapelette](#), la CCTC adhère au [SIEEOM du sud Quercy](#) pour la « collecte » et le « traitement » des déchets, ainsi que pour l'accès aux déchetteries.

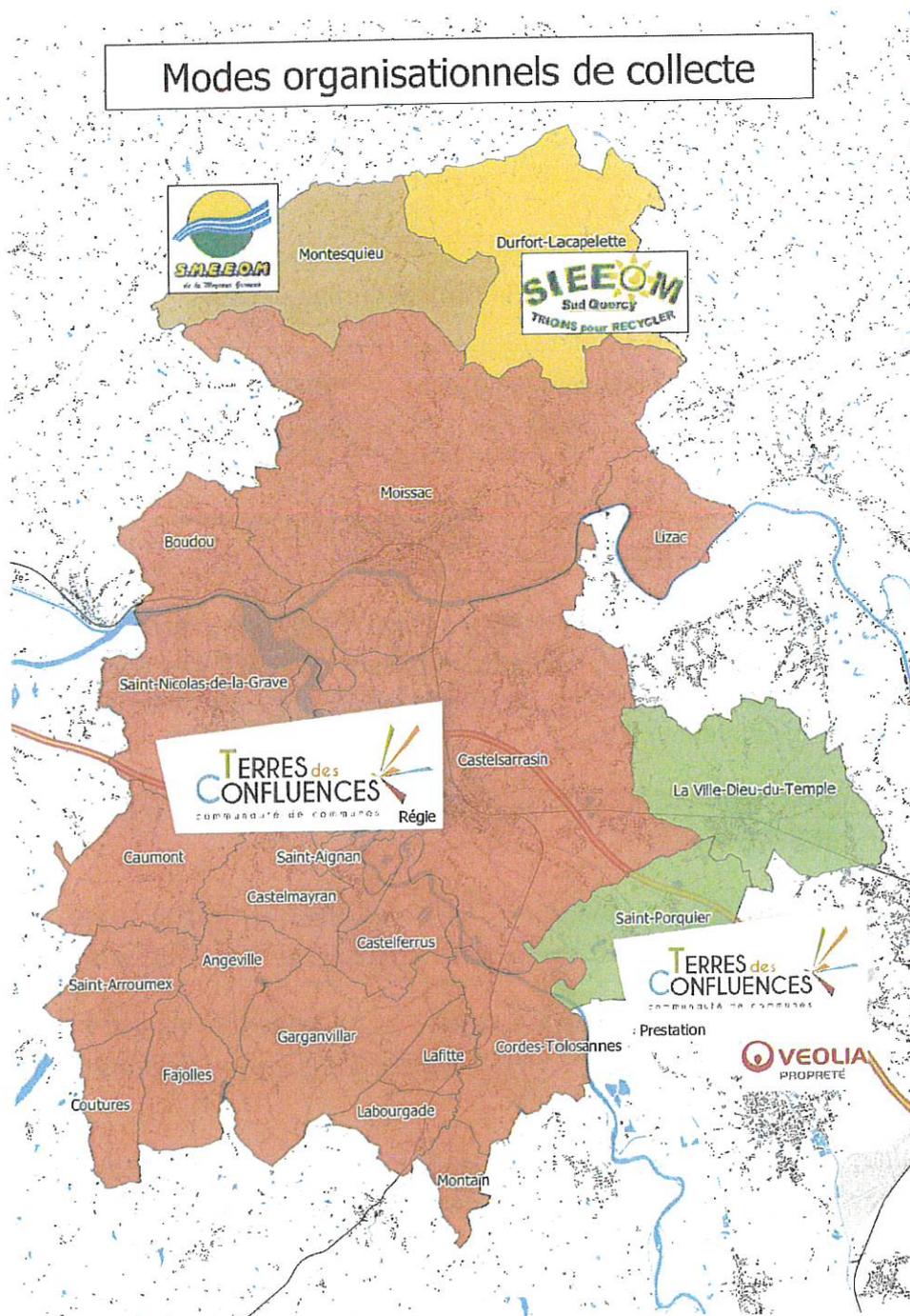
Les éléments concernant la compétence « collecte » et « traitement » pour les communes de Durfort-Lacapelette et Montesquieu sont respectivement disponibles dans les rapports annuels du SIEEOM du sud Quercy et du SMEEOM Moyenne Garonne.

Pour les communes de [La Ville-Dieu-du-Temple](#) et [Saint-Porquier](#), la CCTC assure la « collecte » via un prestataire de service. Le « traitement » des déchets est délégué au SIRTOMAD depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les éléments concernant la compétence de « traitement » pour 20 communes (voir tableau ci-dessus) rattachées au SIRTOMAD sont disponibles dans le rapport annuel de ce dernier.

Filière Compétences	OM résiduelles	Collecte sélective	Verre	Déchets verts	Encombrants
Pré - Collecte	Régie	Régie	Régie	/	/
Collecte	Régie ou prestation	Régie ou prestation	SIRTOMAD	Régie	Régie
Transfert/transport	SIRTOMAD	SIRTOMAD	/	/	/
Traitement	SIRTOMAD	SIRTOMAD	SIRTOMAD	Régie	Régie

Répartition des compétences de collecte et de traitement
des déchets pour les 20 communes rattachées au SIRTOMAD



Le service "Déchets" de la CCTC assure les missions suivantes pour 20 communes (régie + prestation Véolia) :

- la fourniture et l'entretien du matériel de pré-collecte (sacs, cabas, bacs, points d'apports volontaires),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par Véolia),
- la collecte sélective des emballages recyclables (plastiques, cartons, boîtes de conserve...) ainsi que des journaux, publicités, revues et magazines (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par Véolia),
- la collecte des déchets verts dans les secteurs urbains de Castelsarrasin et Moissac,
- la collecte des encombrants à domicile (par convention avec Emmaüs 82),
- la collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC), en points d'apport volontaire,
- les collectes de déchets assimilés aux déchets ménagers : déchets des commerces et des déchets valorisables des zones d'activités, déchets du marché, déchets des métiers de bouche... (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par Véolia),
- la communication concernant la collecte des déchets,
- la vente de composteurs,
- la gestion des 3 déchetteries intercommunales.

La collecte du verre est transférée au SIRTOMAD pour 20 communes.

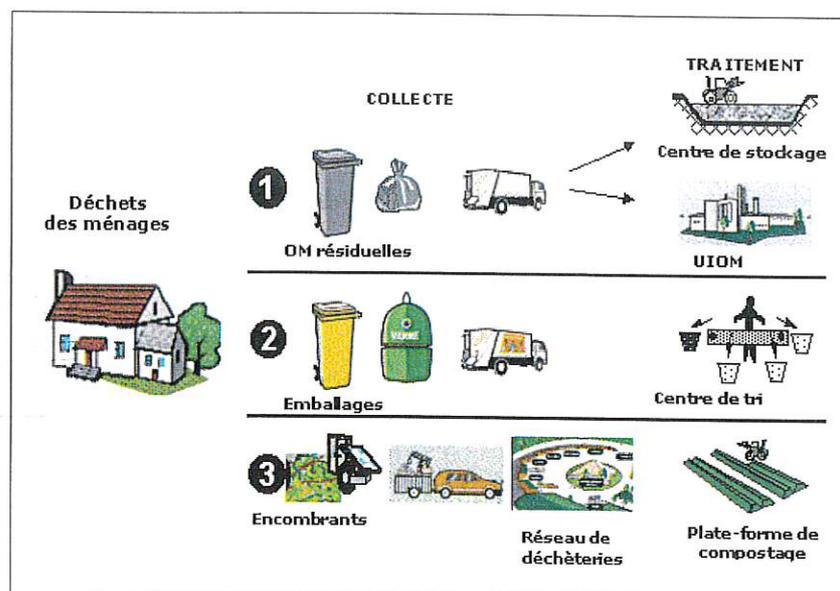


Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

Le pouvoir de police spéciale des déchets est transféré à la CCTC (arrêté n°29/2020 du 21 décembre 2020). Il s'agit de préciser la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques en établissant un règlement de collecte.

Par ailleurs, il appartient au maire d'intervenir, au titre de son pouvoir de police, lorsqu'il est prévenu de la présence de déchets présentés en dehors des conditions normales de collecte. Il doit aviser le producteur ou le détenteur des déchets des faits qui lui sont reprochés et, le cas échéant, le mettre en demeure de respecter les obligations qui lui incombent tenant à la gestion et à l'évacuation des déchets en cause.

Le présent chapitre décrit l'organisation de la collecte effectuée en gestion directe par la CCTC (régie + prestation Véolia) sur 20 communes.

La CCTC a adopté un règlement de collecte par délibération n°09/2018-2 du 25 septembre 2018.

2.1. Population desservie par la collecte en régie

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Angeville	247	0,7 %
Boudou	747	2,0 %
Castelferrus	476	1,3 %
Castelmayran	1 226	3,3 %
Castelsarrasin	14 267	38,1 %
Caumont	323	0,9 %
Cordes-Tolosannes	359	1,0 %
Coutures	107	0,3%
Fajolles	100	0,3 %

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Garganvillar	690	1,8 %
Labourgade	186	0,5%
Lafitte	231	0,6%
Lizac	521	1,4 %
Moissac	13 378	35,7 %
Montaïn	106	0,3 %
Saint-Aignan	416	1,1 %
Saint-Arroumex	155	0,4 %
Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 289	6,1 %
Total	35 824	100 %

2.2. Population desservie par la collecte en prestation

Nom de la commune	Population totale	Répartition de la population
Saint-Porquier	1 427	30,6 %
La Ville-Dieu-du-Temple	3 234	69,4 %
Total	4 661	100 %

2.3 Organisation de la Pré-collecte

La CCTC est compétente en matière de pré-collecte. Elle met à disposition gratuitement les contenants de collecte adaptés à l'organisation du service :

Type de collecte	Sacs	Bacs	Point de regroupement (bacs 4 roues)	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)
Ordures ménagères		X	X	
Collecte sélective	X	X	X	
Verre				X

2.3.1. Les sacs jaunes de collecte sélective

Les sacs jaunes de collecte sélective sont destinés aux habitants qui posent directement leur sac de collecte sélective sur le trottoir et n'ont pas accès à un bac collectif ou individuel.

En 2021, la CCTC a distribué **environ 9 500 rouleaux de sacs jaunes (10 534 rouleaux en 2020)**.

Une distribution annuelle de sacs jaunes a été organisée

- du 01 au 03 février 2021 au centre culturel pour les habitants de Moissac,
- du 07 au 09 juin 2021 à la halle occitane pour les habitants de Castelsarrasin.

Les sacs jaunes pour les autres communes sont distribués par les mairies.

Un accueil permanent, tenu par les mairies, permet de distribuer les sacs jaunes aux nouveaux arrivants.

Les sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont à la charge de chaque habitant.

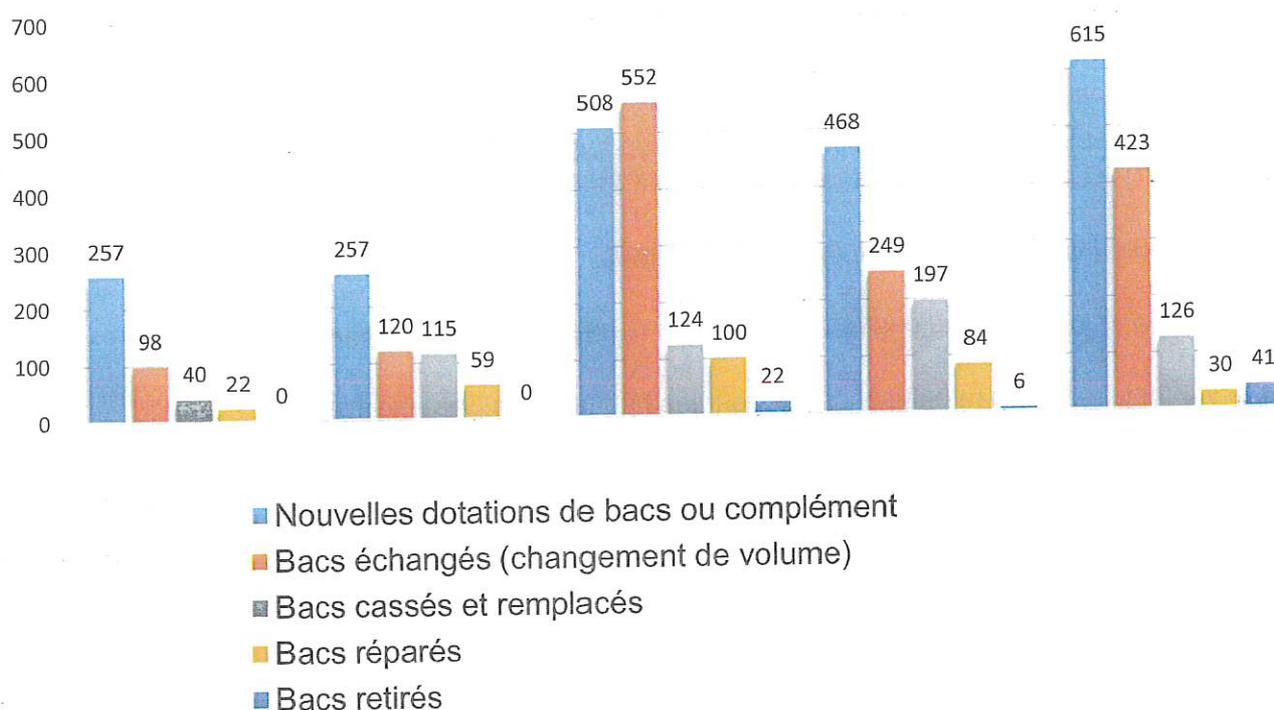
2.3.2. La gestion du parc de bacs

On dénombre environ **22 235 bacs** répartis sur le territoire en 2021 (**21 000 bacs en 020**), pour la collecte des ordures ménagères ou du tri issu de la collecte sélective.

La CCTC assure en régie la gestion du parc de bac à déchets. Le service dispose 2 véhicules utilitaires pour réaliser les livraisons et les interventions de réparations. Un 2^{ème} fourgon disposant d'un hayon et d'un volume utile de chargement de 20 m³ a été réceptionné en mai 2020.

Les demandes de réparations et livraison de bacs à déchets sont réceptionnés par l'accueil de la Communauté de communes. Les interventions sont réalisées dans un délai moyen de 15 jours. Les réparations les plus courantes concernent les roues.

INTERVENTIONS TECHNIQUES DES BACS OM ET TRI*	2017	2018	2019	2020	2021
Nouvelles dotations de bacs ou complément	257	257	508	468	615
Bacs échangés (changement de volume)	98	120	552	249	423
Bacs cassés et remplacés	40	115	124	197	126
Bacs réparés	22	59	100	84	30
Bacs retirés	/	/	22	6	41
Total des interventions	417	551	1 306	1004	1235



La forte augmentation du nombre de livraisons de bacs en 2019 est liée notamment à la réduction de la fréquence de collecte pour le tri sélectif de Saint-Porquier et La Ville Dieu du Temple (passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle). En 2020, avec la crise sanitaire, la distribution des bacs a été maintenue pendant le 1^{er} confinement uniquement pour les livraisons urgentes (absence de bacs ou bacs cassés inutilisables). En 2021, nous poursuivons l'effort de dotation de bacs individuels et collectifs.

2.3.3. Les points de regroupements

Les points de regroupement permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif dans les zones d'habitat diffus, ou pour les voies où les manœuvres des bennes à ordures ménagères sont impossibles ou dangereuses.

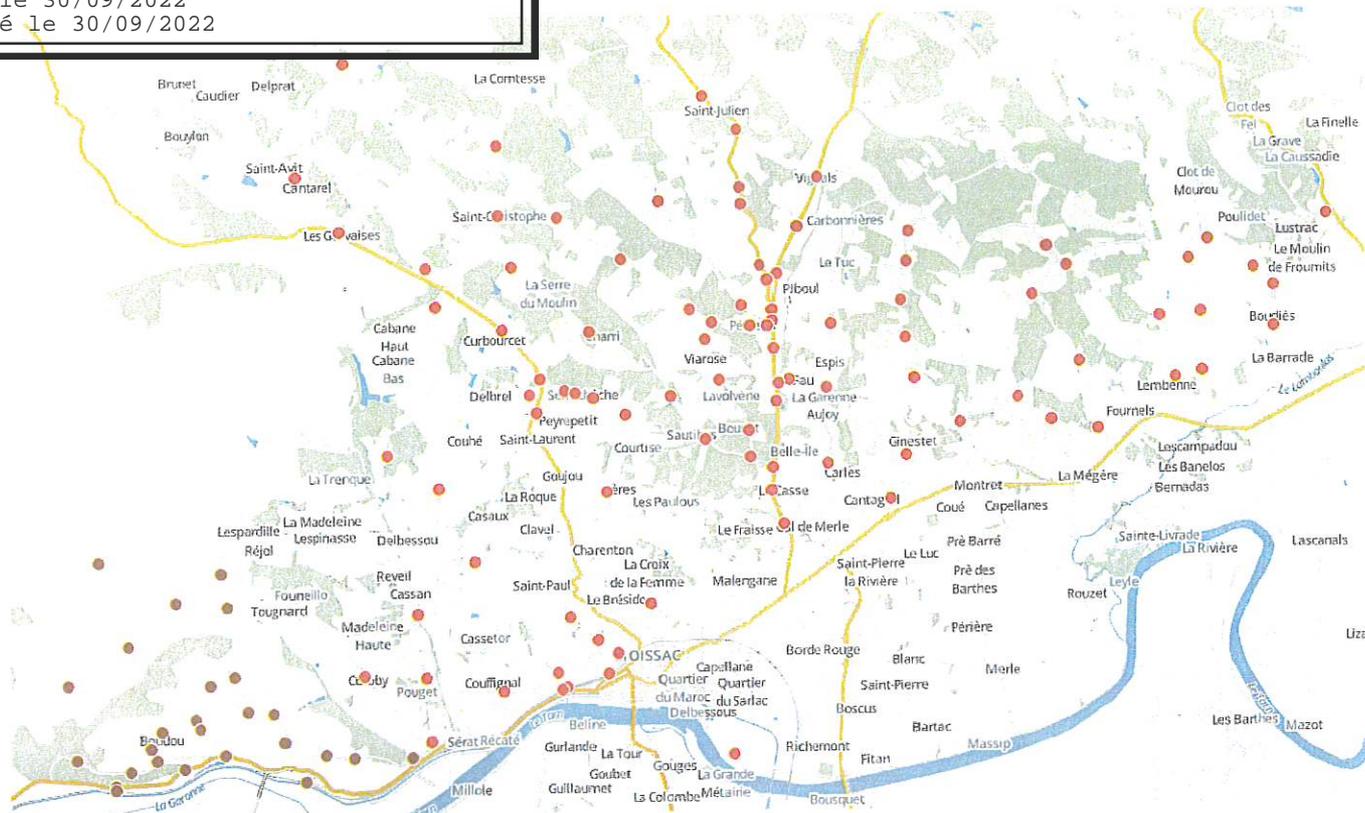
La mise en place des points de regroupement, l'entretien et le lavage des bacs sont réalisés par la CCTC.

Un cabas de tri réutilisable est fourni à chaque foyer pour le transport des emballages jusqu'au bac de regroupement.

Nom de la commune	Secteur	Nombre de points de regroupements
Angeville	Commune entière	7
Boudou	Hors bourg	25
Castelmayran	Hors routes principales	12
Caumont	Hors bourg et RD 15	11
Cordes-Tolosannes	Commune entière	16
Coutures	Commune entière	5
Fajolles	Commune entière	9
Garganvillar	Hors Bourg	21
Labourgade	Commune entière	2
Lizac	Commune entière	20
Moissac	Secteur « Campagne »	95
Montain	Commune entière	1
Saint-Arroumex	Commune entière	11
Total		235



Point de regroupement à Moissac.



Carte des points de regroupement sur les communes de Boudou et Moissac

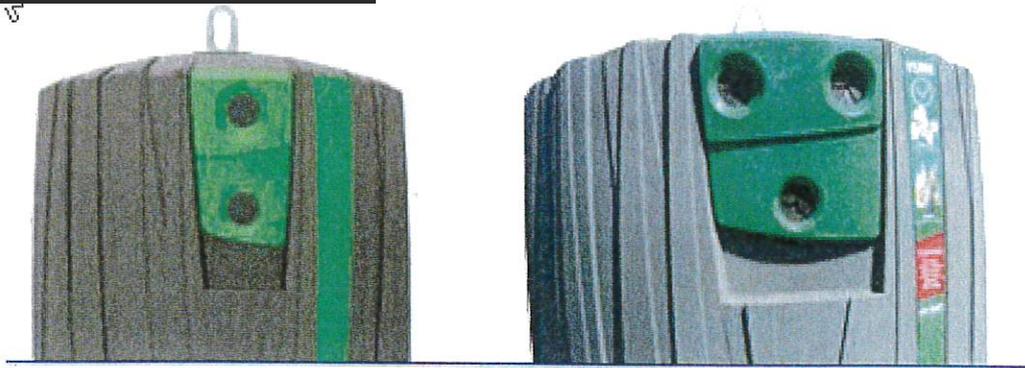
2.3.4. Les points d'apports volontaires (PAV)

Verre :

La CCTC met à disposition 147 colonnes à verre (147 en 2019) sur le territoire des 20 communes gérées directement.

Nom de la commune	Nombre d'emplacement	Nombre de PAV verre
Angeville	1	2
Boudou	2	3
Castelferrus	2	2
Castelmayran	2	4
Castelsarrasin	39	42
Caumont	1	2
Cordes-Tolosannes	4	4
Coutures	1	1
Fajolles	1	1
Garganvillar	2	3

Nom de la commune	Nombre d'emplacement	Nombre de PAV verre
Labourgade	2	2
Lafitte	2	2
La Ville-Dieu-du-Temple	8	11
Lizac	2	2
Moissac	42	47
Montain	1	1
Saint-Aignan	2	2
Saint-Arroumex	2	2
Saint-Nicolas-de-la-Grave	8	9
Saint-Porquier	2	5
Total	126	147



La CCTC continue à renouveler les colonnes par le modèle choisi en 2016.

Une analyse de la composition des ordures ménagères a montré qu'il restait encore 10 kg d'emballages en verre jeté par habitant et par année.

Ces emballages en verre mis dans la mauvaise poubelle ne sont pas recyclés et en plus, chaque tonne collectée dans les bornes à verre permet d'économiser 160 € par rapport au coût des ordures ménagères.

En juillet 2020, la CCTC a mis en place en partenariat avec le SIRTOMAD un système de récompense du tri du verre pour collecter plus d'emballages en verre et lutter contre les dépôts sauvages de verre au pied des colonnes.

Le principe est simple. L'utilisateur gagne des points pour chaque emballage en verre (bouteilles, pots ou bocaux) qu'il recycle dans un récup' verre équipé du système Cliiink. Ces points peuvent ensuite être échangés contre des offres exclusives chez des commerçants du territoire du SIRTOMAD, pour des activités culturelles et sportives ou pour des loisirs !

Le SIRTOMAD vous présente

cliink

Le tri du verre récompensé
près de chez vous !

Tous les emplacements des récup' verre du SIRTOMAD seront équipés du système Cliiink® cet été.

Pour plus de renseignements : cliink.com - sirtomad.com ou 05.63.22.13.13

SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

Grand Montauban
Département de l'Yonne

TERRES des CONFLUENCES
NATURE & DÉVELOPPEMENT

Les PAV pour les textiles, linge et chaussures (TLC) sont mis à disposition gracieusement auprès de la CCTC par le Relais 82 sur l'ensemble du territoire intercommunal. D'autres structures privées reprennent également les TLC comme Emmaüs 82 ou la croix rouge.



Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Castelferrus	1
Castelmayran	1
Castelsarrasin	9
Caumont	1
Cordes-Tolosannes	1
Coutures	1
Fajolles	1
Garganvillar	1
La Ville-Dieu-du-Temple	1

Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Labourgade	1
Lafitte	1
Lizac	1
Moissac	7
Montaïn	1
Saint-Aignan	1
Saint-Arroumex	1
Saint-Nicolas-de-la-Grave	1
Saint-Porquier	1
Total	32

2.4. Collecte en porte à porte

2.4.1. Collecte des ordures ménagères et du sélectif

La CCTC effectue en régie des collectes en porte à porte ou en bacs de regroupement des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables.

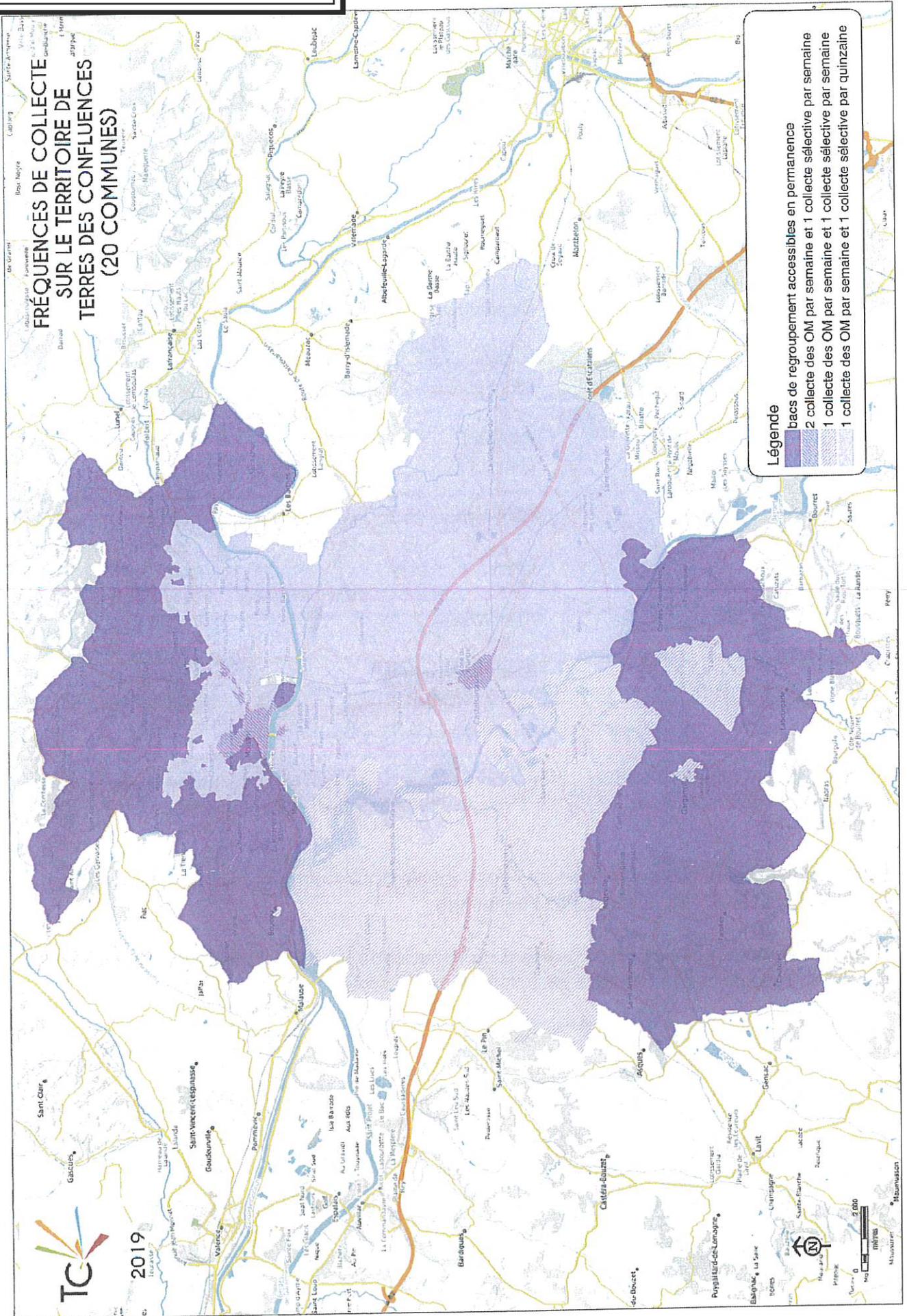
	Collecte en sacs	Collecte en sacs et/ou en bacs	Collecte en bacs individuels	Collecte en bacs de regroupements collectifs
Fréquence	OM : 2 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par quinzaine	/
Secteurs	Castelsarrasin : <i>centre-ville</i> Moissac : <i>centre-ville</i>	Boudou : <i>bourg</i> Castelferrus Castelmayran : <i>bourg et RD</i> Caumont : <i>bourg et RD</i> Garganvillar : <i>bourg</i> Lafitte Saint-Aignan Saint-Nicolas-de-la-Grave : <i>bourg</i>	Castelsarrasin : <i>hors centre-ville</i> Moissac : <i>pavillonnaire</i> Saint-Nicolas-de-la-Grave : <i>hors bourg</i> La Ville-Dieu-du-Temple Saint-Porquier	Angeville Boudou : <i>hors bourg</i> Castelmayran : <i>hors bourg et RD</i> Caumont : <i>hors bourg et RD</i> Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar : <i>hors bourg</i> Labourgade Lizac Moissac : <i>Coteaux</i> Montaïn Saint-Arroumex

(OM = Ordures ménagères – CS = Collecte sélective)

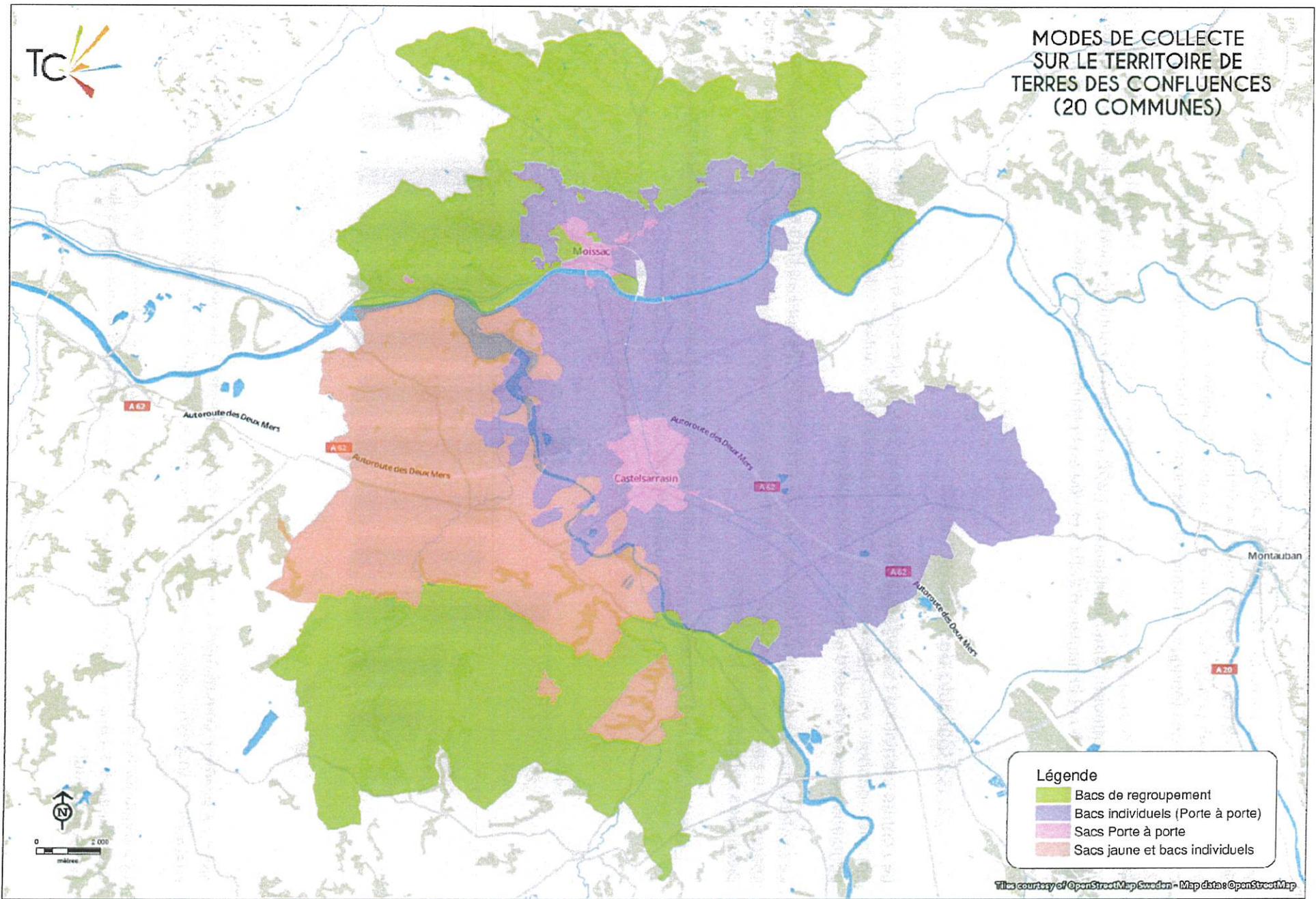
En 2021, **10 369 tonnes d'Ordures ménagères** (10 273 en 2020) et **2 199 tonnes de tri sélectif** (2 041 en 2020) ont été collectées (y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets des communes).

Le ratio d'ordures ménagères produites en 2021 est de **231 kg/an/hab.** (243 kg/an/hab. en 2020). Au niveau national, le ratio s'élève à **534 kg/an/hab.**

De plus, il existe une aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) sur la commune de Castelsarrasin. Elle est équipée de bacs individuels pour chaque emplacement.



MODES DE COLLECTE
SUR LE TERRITOIRE DE
TERRES DES CONFLUENCES
(20 COMMUNES)



Légende

- Bacs de regroupement
- Bacs individuels (Porte à porte)
- Sacs Porte à porte
- Sacs jaune et bacs individuels

Tiles courtesy of @OpenStreetMapSweden - Map data © OpenStreetMap

2.4.2. Collecte des encombrants, des DEEE et du réemploi

Les encombrants en fin de vie, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le réemploi sont collectés sur rendez-vous, à domicile.

La CCTC a conventionné avec Emmaüs 82 pour la réalisation de cette collecte sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

En 2021, **328 T d'encombrants, de DEEE et de réemploi (237 T en 2020)** ont été collectés sur les 22 communes du territoire. Cette diminution en 2020 est liée au contexte covid et à l'arrêt des ramassages au printemps 2020 et la hausse en 2021 est due à la reprise de la collecte.

Données : Emmaüs 82

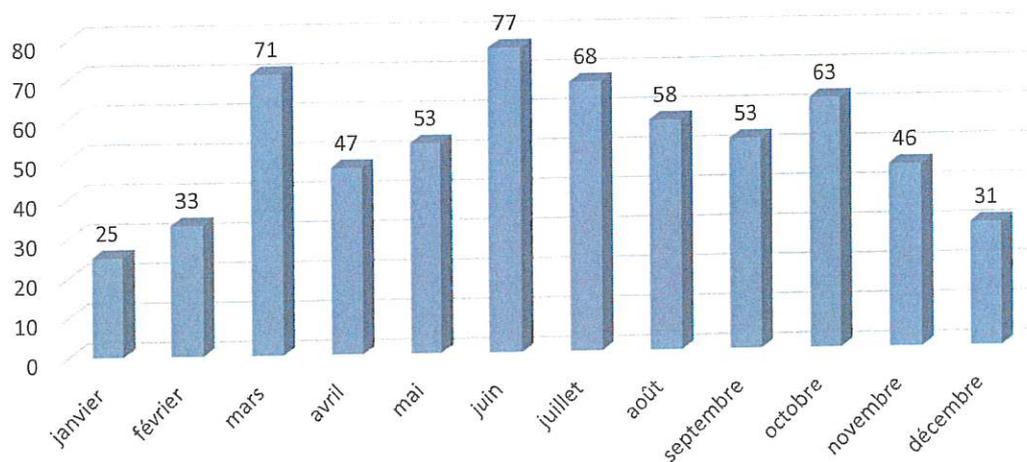
2.4.3. Collecte des déchets verts

Les centres urbains de Castelsarrasin et de Moissac sont collectés en porte à porte une fois par semaine pour les déchets verts (déchets de jardins, branchages, tontes, tailles, feuilles mortes, fanes...). La population desservie est d'environ 11 600 habitants.

Les contenants de collecte ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont au libre choix des usagers, ils doivent cependant ne pas dépasser 250 L, être réutilisables et pouvoir se vider facilement. Les sacs poubelles en plastiques sont interdits à la collecte.

Les déchets verts collectés sont ensuite traités par une plateforme de compostage privée (APAG Environnement en contrat avec la CCTC).

Tonnages collectés en déchets verts en 2021



Lors du premier confinement au printemps 2020, la collecte des déchets verts a été interrompue du 16 mars au 11 mai 2020, étant un service non essentiel mais elle n'a pas été interrompue en 2021.

Les évolutions de tonnages annuelles sont fortement liées aux changements des conditions climatiques d'une année à l'autre. Il existe également une forte variabilité interannuelle liée à la saisonnalité de ce type de collecte.

2.4.4. Collecte des déchets non-ménagers et assimilés

La CCTC collecte actuellement les déchets des ménages, mais également les déchets assimilés produits par des professionnels, administrations ou établissements non assimilables à des particuliers. Il y a environ 600 producteurs non ménagers sur le territoire de la CCTC.

Les collectivités qui procèdent à l'enlèvement des déchets autres que ceux des ménages, comme c'est le cas pour la CCTC, peuvent instituer une redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

En septembre 2018, la redevance spéciale prévue par l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales, a été instaurée pour les producteurs non ménagers. Elle s'applique à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les principaux objectifs de la redevance spéciale sont les suivants ;

- Améliorer le geste de tri en diminuant les quantités d'ordures ménagères collectées, en augmentant celles du tri sélectif
- Optimiser la gestion des déchets,
- Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets ou SPGD (limiter la hausse du coût du service),
- Responsabiliser et impliquer l'usager face à sa production de déchets

Elle est instaurée de manière à pouvoir facturer aux producteurs non ménagers le coût réel du service qui leur est rendu, selon les principes suivants :

- la redevance spéciale s'applique à l'ensemble des producteurs non ménagers ;
- le service rendu est calculé sur la base du nombre de bacs attribués ;
- les producteurs non ménagers produisant moins de 1 540 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilés (soit 2 bacs de 770 litres) ne sont pas assujettis à la redevance spéciale. Le service assuré jusqu'à ce seuil est assimilé au service minimum « couvert » par la TEOM. Ce seuil s'applique par adresse de présentation à la collecte des déchets
- **les producteurs non ménagers produisant plus de 1 540 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilés sont assujettis à la redevance spéciale** ; celle-ci est calculée sur la base du volume hebdomadaire attribué au producteur non ménager dès le premier litre ; en contrepartie, les producteurs de déchets assujettis à la redevance seront exonérés de la TEOM.

Certains producteurs non ménagers comme le 31^{ème} régiment suite à la mise en place de cette redevance ont fait le choix d'un prestataire de collecte privé. Leurs déchets assimilés ne sont plus pris en charge par la CCTC.

La majorité des producteurs ont réduit leurs déchets en mettant en place le tri sélectif ou en revoyant leur organisation ont ainsi réduit le volume de leurs bacs.

Le volume de bacs d'ordures ménagères mis à disposition était de plus de 791 000 L avant la mise en place de la redevance spéciale. Après la mise en place de la redevance spéciale, le volume mis à disposition était de plus de 382 000 L, soit **une réduction du volume mis à disposition de 52 %** pour 175 producteurs suivis.

En 2021, la CCTC avait contractualisé **64 conventions (61 en 2020)** de redevance spéciale.

2.5. Collecte en points d'apport volontaire

2.5.1. Collecte du verre

La collecte des points d'apport volontaire du verre fait partie des missions déléguées au SIRTOMAD pour les communes de la régie. Les colonnes à verre sont collectées en fonction de leur taux de remplissage par un prestataire privé (entreprise CARCANO) en contrat avec le SIRTOMAD. La fréquence est à minima

En 2021, 1 204 tonnes de verres (1 164 T en 2020) ont été collectées.

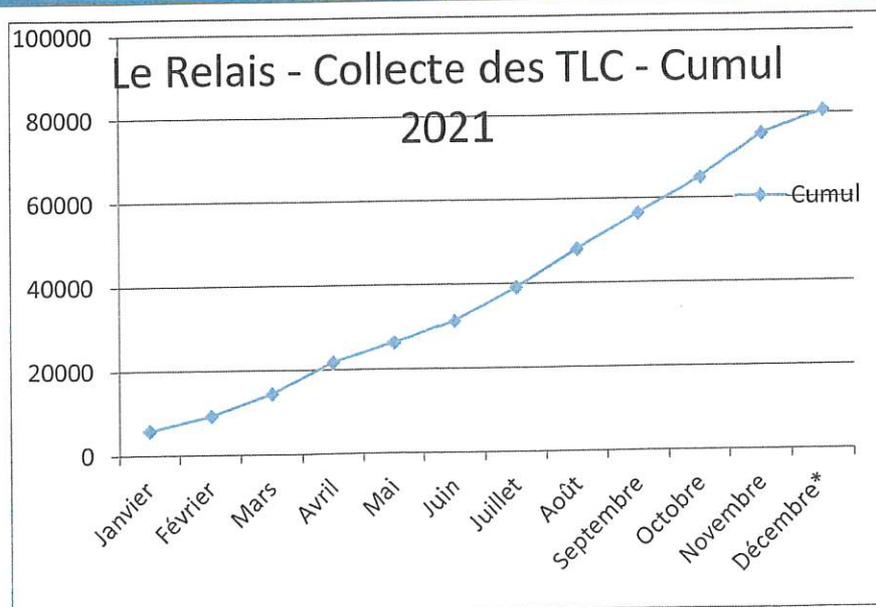
2.5.2. Collecte des textiles

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) sont collectés en points d'apport volontaire. 32 bornes sont disponibles sur le territoire géré par la CCTC. Elles ont permis de collecter environ 82 tonnes (83 tonnes en 2020) de TLC en 2021 soit 1.93 kg/an/hab.

Le Relais – Collecte des TLC – Rapport annuel – 2021

Données en kg

Points de collecte	Affectation	Nombre de conteneurs	Date de pose	Total	Total n-1	Kg/Hab
CASTELSARRASIN - 31 RG	public	1	17/06/2013	3323	2960	
Nombre de passages				43	0	
CASTELSARRASIN - Alcan	public	1	01/01/2013	1279	648	
Nombre de passages				24	0	
CASTELSARRASIN - Aldi	public	1	17/06/2013	3502	2246	
Nombre de passages				46	0	
CASTELSARRASIN - Centre de secours	public	1	17/06/2013	3124	2049	
Nombre de passages				22	0	
CASTELSARRASIN - Déchetterie	public	2	01/01/2013	71	7947	
Nombre de passages				6	0	
CASTELSARRASIN - Emmaüs	privé	0	-	59125	29695	
Nombre de passages				51	0	
CASTELSARRASIN - Gamm vert	privé	1	16/10/2012	3735	3373	
Nombre de passages				45	0	
CASTELSARRASIN - Place Pommies	public	1	17/06/2013	3599	1678	
Nombre de passages				45	0	
CASTELSARRASIN - ST Nicolas	public	1	17/06/2013	2792	1979	
Nombre de passages				22	0	
Sous-total CASTELSARRASIN		9	-	80551	52575	5,99
TOTAL		9		80551	52575	5,99
Cumul		9				



2.5.3. Collecte des petits appareils électriques

En partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, la CCTC et le SIRTOMAD a lancé une expérimentation d'un an en 2019 pour proposer aux habitants la collecte de déchets électriques et électroniques. Cette expérimentation est prolongée suite à la crise sanitaire. La CCTC souhaite ainsi apporter de nouvelles solutions de proximité aux habitants. Depuis le 1^{er} octobre 2019, 4 bornes d'apport volontaire sont installées sur le territoire. Ces bornes permettent de déposer tous les petits appareils électriques et électroniques cassés et d'éviter un déplacement à la déchetterie.



*Borne de collecte des petits appareils électriques
à côté de bornes pour le textile et le verre à Castelsarrasin.*

3. Traitement des déchets

3.1. SIRTOMAD

La CCTC adhère au **SIRTOMAD** pour le traitement des déchets ménagers collectés en régie sur son territoire.

Ce syndicat regroupe depuis 2017, deux collectivités du Tarn et Garonne :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA),
- la Communauté de communes Terres des Confluences (CCTC)

Son siège est situé rue de l'Hôtel de Ville - BP 764 - 82013 Montauban Cedex.

Les compétences du SIRTOMAD sont :

- le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement,
- leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire
- la valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Nom de la collectivité	Nombre de délégués titulaires	Nombre d'habitants *
GMCA	15	74 889
Terres des Confluences	12	39 786
Total	27	114 675

*données INSEE population municipale 2015

Les éléments techniques et financiers de ce syndicat sont consultables dans son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de gestion des déchets, non transmis à ce jour.

3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) devient MOU'VE

Les ordures ménagères collectées sont majoritairement incinérées à l'usine d'incinération située sur la commune de Montauban. Cette installation est la propriété du SIRTOMAD et confiée par le biais d'une délégation de service public conclue le 1^{er} janvier 2007 avec **SUEZ R&V ENERGIE**.

MOU'VE de Montauban, d'une capacité de traitement de 35 000 tonnes/an, est constituée d'une ligne d'incinération de capacité 5t/h à PCI 1 600 kcal/kg. Elle fonctionne 7 jours sur 7 et emploie environ 20 personnes. Le personnel d'exploitation est réparti en 3 postes.



Incinérateur de Montauban

Les travaux ont débuté en janvier 2022 et dureront 30 mois pour une mise en service prévue fin 2023.

Les éléments techniques et financiers de ce délégataire sont consultables dans son rapport annuel de délégation, disponible auprès du SIRTOMAD ou de la CCTC.

3.3. Centre de tri

Les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers le **centre de tri de la société DRIMM à Montech (82)**, dans le cadre de marchés publics conclu par le SIRTOMAD et la CCTC avec ce prestataire. Les déchets recyclables collectés en prestation par la DRIMM et Véolia pour les communes de La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier sont également orientés vers le centre de tri.

Le Centre de Tri des emballages ouvert en 1997 est dédié au tri des emballages collectés de manière séparative auprès des particuliers. Il a été modernisé à plusieurs reprises. La chaîne de tri associe préparation mécanique des déchets, tri balistique et tri optique afin de séparer automatiquement des différents composants en vue de leur recyclage. Les emballages triés deviennent des matières premières secondaires à destination des filières de recyclage. Depuis sa création, plus de 120 000 T d'emballages ont été triés et valorisés.

Totalement remanié en 2012, il est aujourd'hui l'un des plus performants du grand sud-ouest, et dispose des moyens technologiques pour trier tous les emballages plastiques (et non plus les seuls flacons et bouteilles).

En 2013 et 2014, la DRIMM a accompagné plusieurs collectivités dont le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (via le SIRTOMAD) pour participer à l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques menée par l'éco-organisme Eco-Emballages.

Cette expérimentation positive a permis, en 2016, de mettre en place l'extension des consignes de tri des plastiques sur le territoire de la CCTC.



Chaîne de tri de la DRIMM

3.4. Centre d'enfouissement

Les déchets ne pouvant être incinérés ou valorisés à l'issue du tri réalisé sur les collectes sélectives sont orientés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM à Montech (82), dans le cadre de marchés public conclu par le SIRTOMAD et la CCTC avec ce prestataire.

Les encombrants issus des déchetteries sont également orientés vers ce site de traitement.

Les déchets réceptionnés sur le site sont stockés dans des alvéoles étanches. Les lixiviats liés à la décomposition des déchets sont récupérés par pompage dans les alvéoles, transitent par des bassins étanches et sont ensuite traités par osmose inverse.

Les effluents gazeux sont valorisés en biogaz. Naturellement riche en méthane, il représente une source d'énergie verte. Au 1er trimestre 2009, la DRIMM a mis en service une importante plate-forme de valorisation assurant la production d'électricité à partir du biogaz récupéré sur le site. Toute l'électricité produite est réinjectée sur le réseau ERDF.

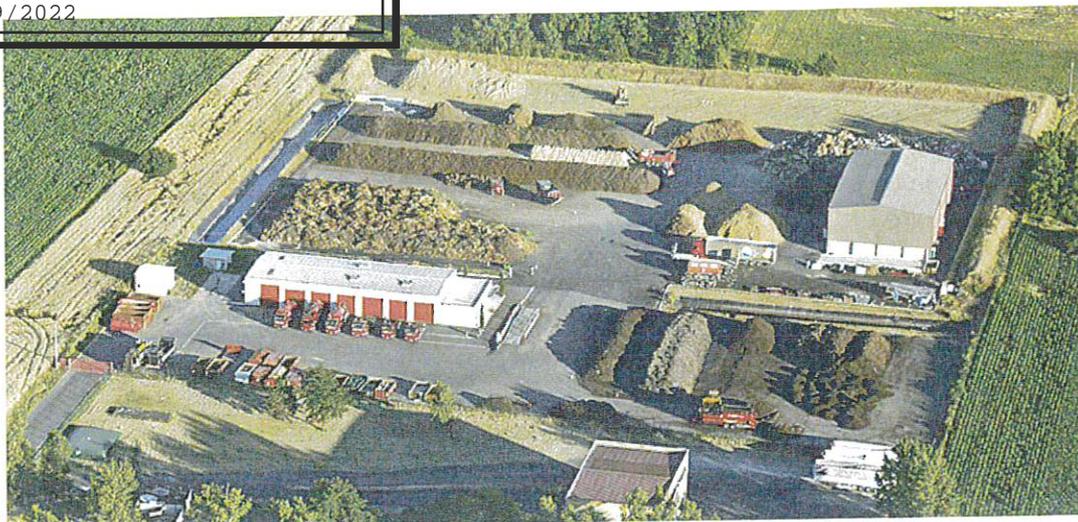
Le site bénéficie à ce titre d'une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite.

3.5. Traitement des déchets verts

Les déchets verts collectés en régie par la CCTC, mais également sur les trois déchetteries, sont orientés vers la [plate-forme de compostage de l'APAG Environnement](#) située sur la commune de Castelsarrasin (82), dans le cadre d'un marché public conclu par la CCTC avec ce prestataire.

Ces déchets sont valorisés et transformés en produits revendus par ce prestataire.

Le compost produit par APAG Environnement respecte la norme NFU 44-051. Il peut être utilisé en agriculture biologique.



Plateforme de compostage de Castelsarrasin

3.6. Traitement du verre

Le verre collecté en points d'apport volontaire est orienté vers la [Verrerie Ouvrière d'Albi \(81\)](#), dans le cadre de marchés publics conclus par le SIRTOMAD et la CCTC avec Briane Environnement.

Briane Environnement est le seul traiteur de verre sur Midi Pyrénées. Depuis 1978, il recycle le verre ménager pour la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

Le calcin (verre traité) est utilisé par la VOA en matière première secondaire.

Le verre blanc est séparé du verre ménager grâce à la technologie des tris optiques.

Briane Environnement traite annuellement 120 000 T de verre de diverses d'origines (ménager, verre industriel, verre bâtiment et verre automobile).



3.7. Traitement des textiles

Les textiles, linge et chaussures collectés en points d'apport volontaire, sont orientés vers un centre de tri textile du Relais, dans le cadre d'une convention conclue par la CCTC avec le [Relais 82](#).

Seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi / recyclage, le Relais a développé un véritable process industriel. En privilégiant la gestion en propre de toute la filière, il garantit à la fois une continuité de service, la création d'emplois en France et un bilan carbone optimisé.

Le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :



3.8. Traitement des encombrants et des DEEE

Les encombrants collectés en porte à porte par **Emmaüs 82** sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM (voir chapitre 3.4.).

Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectés sont orientés vers des plateformes de démantèlement et dépollution en vue d'une valorisation matière et d'une régénération en lien avec les éco-organismes Ecologic et Ecosystème.

4. Déchetteries

4.1. Population desservie par les déchetteries

La compétence « déchetterie » est exercée pour l'ensemble des 22 communes du territoire intercommunal.

Les habitants de **Durfort-Lacapelette** ont accès aux déchetteries du SIEEOM du Sud Quercy et aux déchetteries intercommunales.

Les habitants de **Montesquieu** n'ont pas accès aux déchetteries du SMEEOM Moyenne Garonne mais ont accès aux déchetteries intercommunales.

Les habitants de **La Ville-Dieu-du-Temple** et de **Saint-Porquier** ont accès à la déchetterie de la DRIMM à Montech (82) et aux déchetteries intercommunales.

La population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2019 (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019) de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

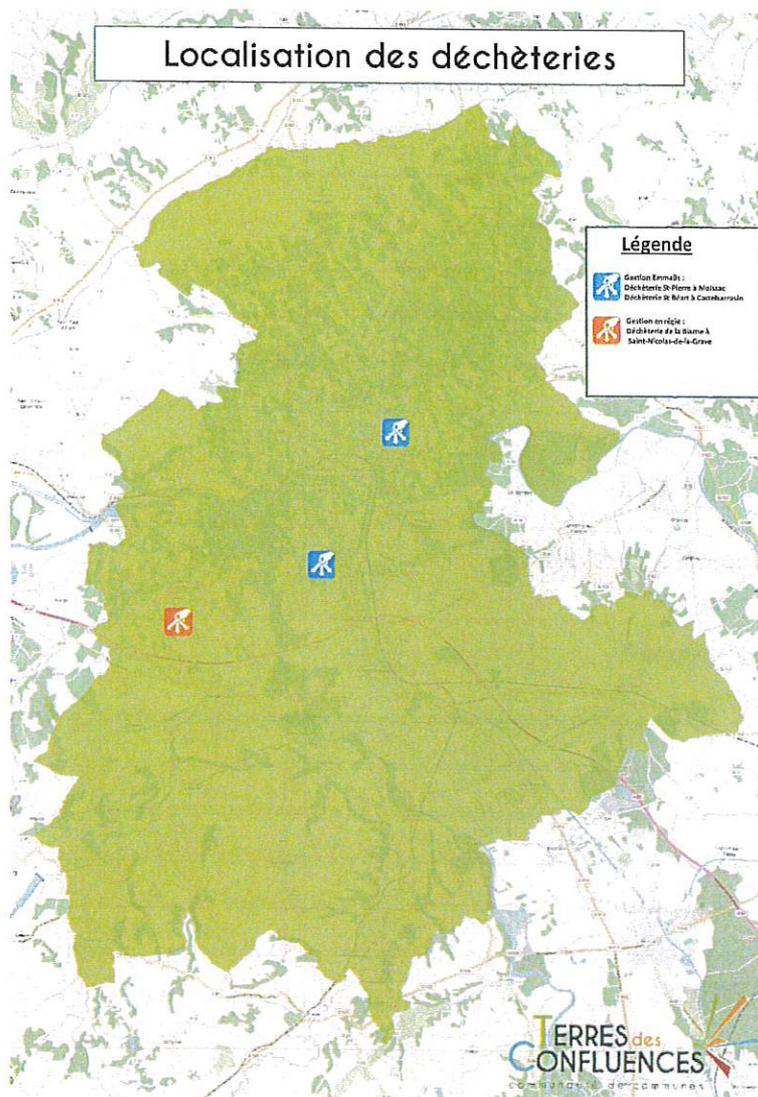
AR Prefecture

082-200066322-20220930-DEL0920228-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

Communes de la CCTC	Population totale	Répartition de la population		totale	de la population
			Labourgade	186	0,4%
Angeville	247	0,6%	Lafitte	231	0,5%
Boudou	747	1,8%	La Ville-Dieu-du-Temple	3 234	7,7%
Castelferrus	476	1,1%	Lizac	521	1,2%
Castelmayran	1 226	2,9%	Moissac	13 378	31,7%
Castelsarrasin	14 267	33,8%	Montain	106	0,3%
Caumont	323	0,8%	Montesquieu	777	1,8%
Cordes-Tolosannes	359	0,9%	Saint-Aignan	416	1,0%
Coutures	107	0,3%	Saint-Arroumex	155	0,4%
Durfort-Lacapelette	938	2,2%	Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 289	5,4%
Fajolles	100	0,2%	Saint-Porquier	1 427	3,4%
Garganvillar	690	1,6%	Total	42 200	100 %
Communes de la CCTC	Population	répartition			

4.2. Localisation des déchetteries et déchets acceptés

La CCTC possède trois déchetteries sur le territoire intercommunal.



Déchetterie Saint Béart

298 chemin de Castelus
Saint Béart, Castelsarrasin
☎ : 05 63 32 44 07

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi : 9h-18h
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchetterie de la Biarne

Zi de la Biarne,
Saint-Nicolas-de-la-Grave
☎ : 06 42 76 28 67

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fermée les lundis, mardis et jeudis matins, samedis après-midi, dimanches et jours fériés

Déchetterie Saint Pierre

Route de l'avenir
ZI Saint Pierre, Moissac
☎ : 05 63 05 02 61

Horaires d'ouverture : le lundi : 14h-17h
du mardi au samedi : 9h-17h
Fermée les lundis matins, dimanches et les jours fériés

Les déchetteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers 6 jours sur 7, sous réserve d'inscription. Elles sont ouvertes aux professionnels, sur inscription de manière payante.

Les déchetteries possèdent des bennes permettant la récupération des produits suivants :

Type de déchets acceptés	Déchetterie Saint Béart	Déchetterie Saint Pierre	Déchetterie de la Biarne
ameublement	✓	✓	
batteries	✓	✓	✓
bois non traités	✓	✓	
bois traités	✓		✓
capsules de café	✓	✓	✓
cartons	✓	✓	✓
cartouches d'encre	✓	✓	✓
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	✓	✓	✓
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	✓	✓	✓
Déchets Diffus spécifiques (peintures, solvants...)	✓	✓	✓
déchets verts	✓	✓	✓
encombrants	✓	✓	✓
gravats	✓	✓	
huile de friture	✓	✓	✓
huile de vidange	✓	✓	✓
journaux, revues verre	✓		
lampes	✓	✓	✓
métaux	✓	✓	✓
piles et accumulateurs	✓	✓	✓
pneumatiques			✓
radiographies médicales	✓	✓	
réemploi	✓	✓	✓
textiles, linges, chaussures	✓	✓	✓

Déchetteries de Saint Béart et Saint Pierre :

Elles sont gérées pour le haut de quai (accueil des usagers) par Emmaüs 82. Le transfert des bennes de ces déchetteries vers les sites de traitement est réalisé par Emmaüs avec un véhicule mis à disposition par la CCTC. Le bas de quai (traitement des déchets) est géré pour une partie en prestation et pour l'autre par Emmaüs 82.

Déchetterie de la Biarne :

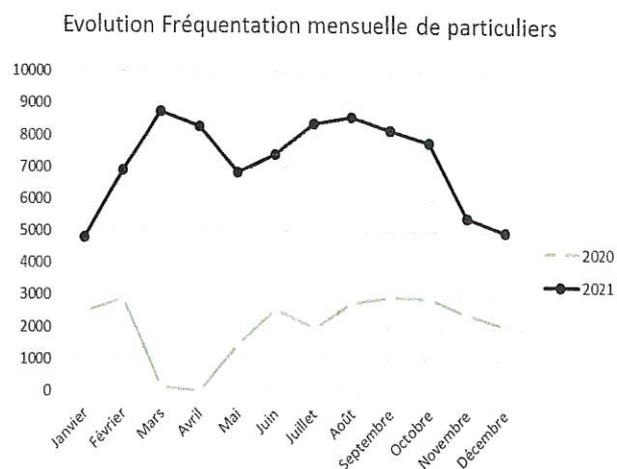
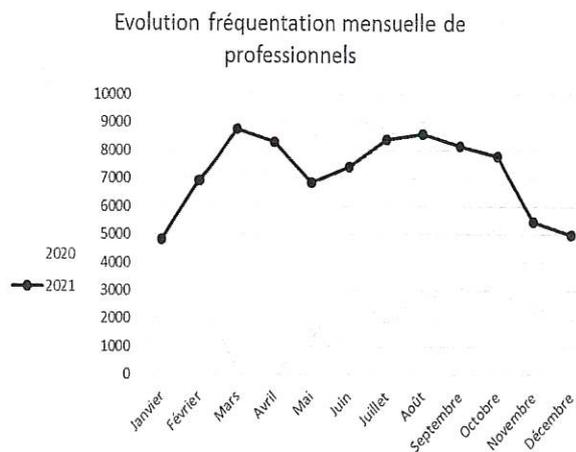
Elle est gérée pour le haut de quai en régie. Le transfert des bennes est réalisé en prestation par les entreprises APAG Environnement et WEILL. Le bas de quai est géré en prestation.

4.3. Fréquentation des déchetteries

Fréquentation déchetterie de Castelsarrasin													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Professionnels	114	169	163	128	178	169	154	106	159	135	121	121	1717
Particuliers	3081	4253	5687	4864	4768	4849	5044	5583	5747	4924	3662	3015	55477
Total	3195	4422	5850	4992	4946	5018	5198	5689	5906	5059	3783	3136	57194

Fréquentation déchetterie de Moissac													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Professionnels	82	99	111	98	79	85	108	94	100	113	85	112	1166
Particuliers	1729	2675	3080	3445	2090	2559	3337	3019	2433	2872	1802	2008	31049
Total	1811	2774	3191	3543	2169	2644	3445	3113	2533	2985	1887	2120	32215

Fréquentation totale des déchetteries													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Professionnels	196	268	274	226	257	254	262	200	259	248	206	233	2883
Particuliers	4810	6928	8767	8309	6858	7408	8381	8602	8180	7796	5464	5023	86526
Total	5006	7196	9041	8535	7115	7662	8643	8802	8439	8044	5670	5256	89409



Collecte Castelsarrasin													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Métaux	1,19	0,715	0,915	0,85	2,905	0,4	0,58	0,87	0,545	0,43	0,74	0,34	10,48
Ferraille	16,18	23,29	36,04	34,94	28,65	22,44	29,32	34,13	32,42	20,98	21,17	22,28	321,84
Total	17,37	24,005	36,955	35,79	31,555	22,84	29,9	35	32,965	21,41	21,91	22,62	332,32

AR Prefecture

082-200066322-20220930-DEL0920228-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

Collecte Moissac													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Métaux	0,86	0,515	0,66	0,615	2,105	0,29	0,42	0,63	1,845	0,315	0,535	0,245	9,035
Ferraille	11,72	16,87	26,11	25,32	22,51	17,62	23,04	26,81	25,47	16,49	16,63	17,51	246,1
Total	12,58	17,385	26,77	25,935	24,615	17,91	23,46	27,44	27,315	16,805	17,165	17,755	255,135

Collecte totale													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Métaux	4,114	2,46	3,154	2,94	10,026	1,378	1,999	3,006	8,788	1,498	2,549	1,174	43,086
Ferraille	27,9	40,16	62,18	60,3	51,16	40,06	52,36	60,94	57,9	37,474	37,8	39,78	568,014
Total	32,014	42,62	65,334	63,24	61,186	41,438	54,359	63,946	66,688	38,972	40,349	40,954	611,1

Collecte Castelsarrasin													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Cartons	6,059	7,89	8,35	5,95	4,83	9,119	8,42	8,42	7,06	6,248	5,23	7,292	84,868
Papier	0	4,926	4,8	0	4,4	4,55	6,82	7,1	4,312	0	7,1	4,92	48,928
Total	6,059	12,816	13,15	5,95	9,23	13,669	15,24	15,52	11,372	6,248	12,33	12,212	133,796

Collecte Moissac													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Cartons	5,47	6,924	5,88	6,76	6,147	8,489	7,736	7,77	8,122	7,83	7,18	6,858	85,166
Papier													
Total	5,47	6,924	5,88	6,76	6,147	8,489	7,736	7,77	8,122	7,83	7,18	6,858	85,166

Collecte Castelsarrasin													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
GEMF	3,54	1,9	3,48	3,74	1,88	3,46	3,52	1,8	3,3	3,36	1,78	3,48	35,24
Réemploi poids en tonnes	0,68	0,36	0,66	0,71	0,36	0,66	0,67	0,34	0,63	0,64	0,34	0,66	6,73
GEMF	3,84	7,1	3,54	7,86	3,28	3,48	3,14	6,94	3,32	3,9	3,76	7,08	57,24
Réemploi poids en tonnes	0,54	1,00	0,50	1,11	0,46	0,49	0,44	0,98	0,47	0,55	0,53	1,00	8,08
PAM	5,96	4,72	10,96	5,2	0	4,98	4,73	11,59	5,28	0	4,7	0	58,12
Réemploi poids en tonnes	0,83	0,66	1,53	0,72	0,00	0,69	0,66	1,61	0,73	0,00	0,65	0,00	8,09

AR Prefecture

082-200066322-20220930-DEL0920228-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

Ecrans	2,06	3,02	2,07	2,47	1,6	2,78	1,17	3,26	1,74	1,83	1,69	1,49	27,99
Réemploi poids en tonnes	0,17	0,33	0,26	0,29	0,13	0,24	0,10	0,28	0,15	0,16	0,14	0,13	2,37

Total collecté	15,40	2,26	4,14	4,45	2,24	4,12	4,19	2,14	3,93	4,00	2,12	4,14	41,97
Réemploi poids en tonnes	2,22	2,35	2,95	2,84	0,95	2,08	1,87	3,21	1,98	1,35	1,67	1,79	25,27

Collecte Moissac													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Gros ménage	4,6	6,25	6,2	5,95	6,5	6,95	5,55	1,95	4,2	6,8	3,55	5,2	63,7
PAM	5,5	7,35	7,2	6,6	7,65	8,7	7,8	6,3	5,55	8,1	7,95	6,75	85,45
Ecran	0,9	0,75	0,75	0,9	0,65	0,6	0	1,05	0,45	1,05	0,9	1,25	9,25
Total	11	14,35	14,15	13,45	14,8	16,25	13,35	9,3	10,2	15,95	12,4	13,2	158,4

Collecte Castelsarrasin													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Textiles tries	0,23	0,55	2,97	2,01	1,24	3,21	2,05	1,85	2,87	2,22	2,49	2,08	23,77
Total	0,23	0,55	2,97	2,01	1,24	3,21	2,05	1,85	2,87	2,22	2,49	2,08	23,77

Collecte Moissac													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Textiles tries	0,39	0,48	1,82	1,88	2,14	3,28	1,97	2,35	2,25	3,34	2,24	1,74	23,88
Total	0,39	0,48	1,82	1,88	2,14	3,28	1,97	2,35	2,25	3,34	2,24	1,74	23,88

4.4. Destination, traitement et tonnages des déchets

Nature	Repreneurs des déchetteries	Mode de traitement
Ameublement	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	démantèlement valorisation matière et valorisation énergétique
Ampoules et tubes fluo	ARTEMISE - 10160 VULAINES	valorisation matière / régénération
Batteries	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	retraitement de l'acide et récupération du plomb et de l'aluminium valorisation matière

Bois non traités (classe A)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Bois traité (classe B)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Capsules de café	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière
Cartons	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Cartouches d'encre	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière et réutilisation
DASRI	Novergie - 786 avenue de Grasseras - 82000 Montauban	valorisation énergétique
DDS	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	valorisation énergétique ou régénération
Déchets verts	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	compostage
DEEE - froid	FRIGOPOLIS ZAC de Gabardie- 1 impasse Marthe Conda - 31200 Toulouse	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - PAM	ENVIE 2E - 19, 21 Avenue du bois vert - 31120 Portet sur Garonne	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - Ecrans	SARL R2D2 - SITA Sud-ouest - ZI Berdoulet - 32500 Fleurance	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - hors froid	AFM Recyclage - Chemin de la Plaine - 31770 Colomiers	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
Encombrants	DRIMM - 3525 Route de Lavilledieu - 82700 Montech	Elimination par enfouissement
	Decons SA - 33290 LE PIAN MEDOC (déchetterie Saint Béart et Saint Pierre)	
Ferraille	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot (déchetterie de la Biarne)	valorisation matière
Filtres à huiles	Sevia - ZAC du terroir, 6-8 Impasse Jean Mermoz 31140 Saint Alban	valorisation matière
Gravats	Sablrière du val d'agenais - Mondou - 82340 Saint-Loup	concassage
	Ecogras	
	ZI Guerlandes	
Huile de friture	33270 BASSENS	valorisation matière
	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	
Huile de vidange	Carmausine de récupération - Zone Industriel Centrale - 81400 Carmaux	Régénération des huiles
	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	
Métaux non ferreux		valorisation matière
	/	
Papier	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière

Piles	PAPREC D3E Guitalens - 9 Chemin du Potiers - 81220 GUITALENS - L'ALBAREDE	valorisation matière et régénération
Pneumatiques	Drohé pneu service - 62 bis ZI du sud 31800 Labarthe Inard	valorisation matière
Radiographies	Association /	valorisation matière
Textiles	Le Relais 82 - ZA Du Rival - 82130 Lafrançaise	valorisation matière et réemploi
Verre	Verrerie ouvrière d'Albi - 9 Rue François Arago - 81000 Albi	valorisation matière

* tonnages fournis par Emmaüs 82 dans son bilan d'activité.

Les tonnages des déchetteries sont de 9 054 tonnes en 2021 contre 8 032,63 Tonnes en 2020, soit une augmentation de 13% par rapport à 2020.

Cette augmentation est due au faible tonnage reçu en 2020 à cause du confinement qui a été suivi d'une hausse des apports lors de la fin du confinement en 2021.

La baisse importante du ratio des déchetteries en 2017 est liée au changement de périmètre de la collectivité au 1^{er} janvier 2017.

4.5. Contrôles des installations classées pour l'environnement

Les déchetteries intercommunales sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (rubrique n°2710 de la nomenclature), classées sous le régime de la déclaration.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service de l'Etat en charge des contrôles environnementaux, a réalisé une inspection de la déchetterie Saint Béart le 27 mars 2019 et le 19 novembre 2020.

Le rapport d'inspection soulève un certain nombre de non-conformité à la réglementation sur les ICPE et notamment :

- une capacité de stockage des déchets dépassant le seuil du régime de déclaration des installations classées
- une non-conformité des dispositifs anti-chutes.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 mai 2019 impose à la CCTC de se mettre en conformité sur ces différents points.

La CCTC a lancé un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de mise aux normes des trois déchetteries intercommunales en décembre 2019. Les travaux commenceront au second semestre 2021.

Le stockage des déchets dangereux a été réduit sur le site de Saint Béart en décembre 2020 et une demande d'enregistrement au titre des ICPE pour les déchets non dangereux a été transmise à la DREAL le 11 décembre 2020.

Des réparations sur les dispositifs anti-chutes ont été réalisées en novembre 2020 dans l'attente des travaux de mise aux normes.

5. Amélioration tri et réduction des déchets

5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source sont menées par le SIRTOMAD. Un animateur est spécifiquement dédié au territoire de la CCTC et l'ensemble des animateurs du SIRTOMAD peuvent être amenés à participer à des opérations de communication de grandes ampleurs sur le territoire.

En 2020, le SIRTOMAD accompagné par la start-up E3D a lancé une opération expérimentale d'accompagnement au changement de comportement des usagers sur le quartier de Courbieu à Castelsarrasin. Cet accompagnement sur-mesure des citoyens les aide à mettre en place chez eux des gestes simples, dits éco-gestes, notamment sur les bio déchets, à l'aide de nouveaux outils numériques pour les animateurs de tri

Les principales actions en 2021 ont été :

- Mise en place de l'action « Jardiner au naturel »
- Les prêts d'un broyeur aux communes et partenaires
- Le réemploi et réutilisation d'objets (déchetterie-recyclerie gérée par Emmaüs 82)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire



L'ensemble des actions menées est détaillé dans le rapport annuel du SIRTOMAD.

5.2. Réduction des déchets à la source

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits. La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

La réduction des déchets est une compétence transférée au SIRTOMAD. Celui-ci a été nommé en 2015, lauréat de l'appel à projet territoire « zéro déchets zéro gaspillage ». Le syndicat veut ainsi poursuivre ses actions engagées, dans la continuité de son programme de prévention mené depuis 2010. L'objectif est de devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets.

Il a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage ;
- donner une seconde vie aux produits ;
- recycler tout ce qui est recyclable.

La CCTC concoure à la mise en œuvre du programme « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » (ZDZG) sur son territoire.



5.2.1. Vente de composteurs individuels

Le développement du compostage domestique est une action majeure issue du plan de prévention des déchets du SIRTOMAD.

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, la CCTC achète des composteurs et les revend la moitié du prix d'achat à ses habitants.

4 modèles de composteurs individuels sont proposés à la vente. Pour acquérir un composteur les particuliers peuvent venir les retirer à la maison de l'intercommunalité sur rendez-vous.

Le nombre de composteurs vendus en 2021 est de 141 contre 131 en 2020

Le tarif de vente des composteurs depuis 2017 est fixé à :

- 20 € le composteur plastique 345 L et son bio-seau,
- 35 € le composteur plastique 830 L et son bio-seau,
- 33 € le composteur bois 400 L et son bio-seau,
- 38 € le composteur bois 570 L et son bio-seau.

Commune	2017	2018	2019	2020	2021
Angeville	0	1	0	0	1
Boudou	2	6	4	0	5
Castelferrus	0	1	2	5	3
Castelmayran	1	8	5	3	6
Castelsarrasin	18	46	62	45	46
Caumont	6	0	4	0	1
Cordes-Tolosannes	1	4	0	4	2

Oultares	0	0	0	0	0
Durfort-Lacapelette	1	0	1	0	0
Fajolles	0	0	0	1	0
Garganvillar	1	2	4	5	0
Labourgade	1	1	0	1	0
Lafitte	0	2	1	0	0
La Ville-Dieu-du-Temple	15	8	25	9	24
Lizac	0	2	1	2	2
Moissac	27	56	41	32	33
Montain	0	3	0	1	1
Montesquieu	4	3	6	2	1
Saint-Aignan	0	4	1	4	3
Saint-Arroumex	0	2	0	0	0
Saint-Nicolas-de-la-Grave	1	11	8	11	7
Saint-Porquier	0	5	8	6	6
Total	78	165	173	131	141

Vente de composteurs

L'Ademe considère qu'un composteur permet de détourner 150 kg/an/hab. de déchets.

5.2.2. La recyclerie

Une recyclerie est adossée à la déchetterie Saint Béart depuis son ouverture en avril 2009. Deux ateliers de réparations permettent de remettre en état sur place le gros électroménager et le petit électroménager.

Les déchetteries Saint Pierre et de la Biarne sont équipées d'un local de récupération de vieux objets pouvant avoir une seconde vie.

Les objets récupérés pour le réemploi sont mis à disposition de la Communauté Emmaüs qui les revend dans le cadre de ses magasins.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réemploi électroménager froid	47 unités	197 unités	151 unités	200 unités	122 unités	5,44 T	6.73 T
Réemploi électroménager hors froid	257 unités	454 unités	199 unités	345 unités	246 unités	17,54 T	8.08 T
Poids en tonne électroménager froid	15,2 T	33,1 T	17,5 T	27,3 T	18,4 T	22,98 T	14.81 T
Réemploi divers *	11 665 m ³	12 138 m ³	12 420 m ³	NC	NC	NC	NC

* vaisselle, bibelot, matériaux, jouet, livre, disques, matériel jardin, motoculture, outil, mobilier, informatique

Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

Les tonnages provenant de la déchetterie de la Biarne n'ont pas pu être identifiés par Emmaüs.

6. Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets

	2017	2018	2019	2020	2021
Agents de collecte	28,39 ETP	24,23 ETP	26,68 ETP	28,14 ETP	30 ETP
Chef de collecte	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Responsables administratifs	1,10 ETP	1,10 ETP	2,05 ETP	1,20 ETP	1,20 ETP
Total	30,49 ETP	26,33 ETP	29,74 ETP	30,34 ETP	32.2 ETP

L'augmentation du nombre d'ETP pour les agents de collecte est liée à l'absence en maladie de certains agents et à l'isolement d'agents pour raisons sanitaires.

La diminution du nombre d'ETP pour les responsables et administratif est liée au départ de la chargée de mission pré-collecte, non remplacée en mars 2020.

Chaque équipage de collecte est composé d'un chauffeur et d'un à deux ripeurs.

Jusqu'au 1^{er} mai 2018, les équipes de collecte étaient hébergées dans différents locaux :

- ateliers municipaux, mis à disposition par la mairie de Castelsarrasin,
- entrepôt Duchayne, mis à disposition par la mairie de Moissac,
- quai de transfert à Castelsarrasin, mis à disposition par le SIRTOMAD,
- antenne de la voirie de Saint-Nicolas-de-la-Grave (locaux communautaires).

Depuis le 1^{er} mai 2018, les équipes sont regroupées en un seul lieu : un bâtiment de 1 100 m², loué auprès de la SCI Jeni pour un montant mensuel de 4 200 € TTC.



Antenne de collecte

La CCTC dispose de 13 bennes à ordures ménagères pour assurer la collecte des déchets et d'un polybenne pour le transfert des bennes de déchetterie qui a été renouvelé en 2017.

L'âge moyen des bennes à ordures ménagères est de 8,32 ans ; en diminution constante suite à une politique volontariste de renouvellement des bennes (10,7 ans en 2015).

Une aire de lavage permettant de laver deux bennes à ordures ménagères simultanément, est située au quai de transfert du SIRTOMAD à Castelsarrasin. La CCTC a réalisé les travaux et finance son fonctionnement. Elle a été mise en service en septembre 2019.

7. Les usagers et le service

Les usagers peuvent s'adresser à la maison de l'intercommunalité pour tous renseignements concernant les déchets.

Accueil physique :

Maison de l'intercommunalité
 636 rue des Confluences, BP 50046
 82102 CASTELSARRASIN Cedex
 Du lundi au vendredi de **8h45 à 12h** et de **13h30 à 17h15**

Contact :

Téléphone : 05 63 95 56 00
 Mail : accueil@terresdesconfluences.fr

Des communiqués de presses ont été réalisés régulièrement pour informer les usagers des changements de collecte.

Site Internet

Depuis décembre 2017, la CCTC est dotée d'un site Internet sur lequel les usagers peuvent trouver toutes les informations en lien avec les déchets :

- la page « les collectes » sur laquelle l'internaute peut télécharger son calendrier de collecte et connaître ses jours de collecte,

- la page « Comment trier vos déchets ? » explique toutes les consignes de tri,
- la page « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas » présente toutes les actions de prévention que l'on peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets,
- la page « Le compostage, une solution pour réduire mes déchets » avec un formulaire en ligne pour réserver son composteur,
- la page « Les déchetteries » indique toutes les informations utiles pour préparer sa visite dans une des déchetteries intercommunales.

En octobre 2018, deux nouvelles pages sont venues enrichir le site Internet :

- la page « Et si je broyais mes déchets verts ! » explique l'intérêt du broyage tant pour la réduction des déchets verts que pour le jardinage,
- la page « Redevance spéciale » qui présente la redevance pour les professionnels.

8. Evolution des tonnages et des ratios

Les ratios de déchets produits en kg/an/hab. ont diminué de 4,86 % entre 2009 et 2015 (1^{er} programme de prévention). Cette baisse est la concrétisation des efforts de réduction des déchets réalisés dans le cadre du programme de prévention des déchets et la mise en place de la conteneurisation en 2014 pour 4000 foyers.

Les années 2009 et 2015 sont indiquées dans le tableau ci-dessous car elles correspondent aux années de références du 1^{er} programme local de prévention des déchets.

La baisse des ratios de déchets produits en 2017 s'explique par l'assiette de population prise en compte de 20 communes suite à la fusion des intercommunalités.

La forte augmentation des ratios pour le verre s'explique par l'importance de la campagne de communication déployée en 2018.

En 2019, la forte baisse du ratio d'ordures ménagères est liée à la mise en place de la redevance spéciale et l'arrêt de la collecte du 31^{ème} régiment.

En 2020, la baisse du ratio d'ordures ménagères (-1,45 %) est liée à la crise sanitaire et l'augmentation de 6% des tonnages de verre est liée à la mise en place d'un système de récompense du tri du verre, Cliiink.

En 2021, la hausse du ratio de verre est due à la continuité du système Cliiink.

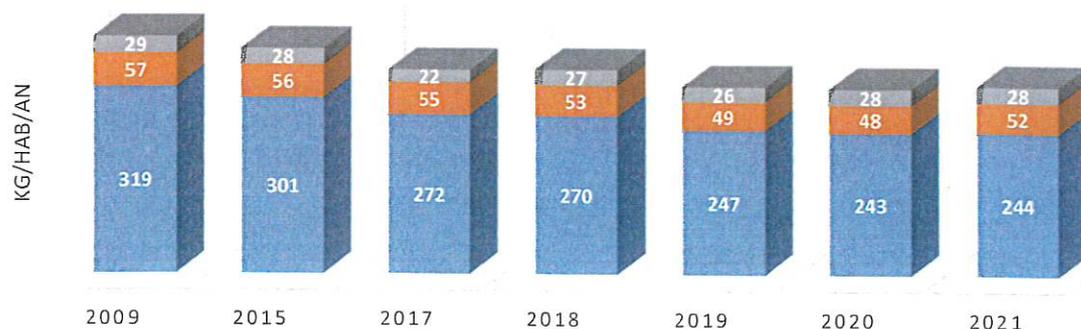
	2009	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères	319	301	272	270	247	243	244
Collecte sélective	57	56	55	53	49	48	52
Verre	29	28	22	27	26	28	28
Total	405	385	349	350	322	319	324
% recyclé	22%	22%	21%	23%	23%	24%	25%

Evolution des ratios des déchets collectés depuis 2009

CCTC 4 communes : Boudou, Castelsarrasin, Lizac, Moissac (voir rapports du SMEEOM Moyenne Garonne pour Montesquieu et du SIEEOM du Sud Quercy pour Durfort-Lacapelette)

DÉCHETS COLLECTÉS

■ Ordures ménagères ■ Collecte sélective ■ Verre



Ratio kg/an/hab

	National	Occitanie	Tarn-et-Garonne	CCTC 2015	CCTC 2017	CCTC 2018	CCTC 2019	CCTC 2020	CCTC 2021
<i>Ordures ménagères</i>	255	276	243	301	272	270	247	243	244
<i>Collecte sélective</i>	49	53	72	56	55	53	49	48	52
<i>Verre</i>	30	30	28	28	22	27	26	28	28
<i>Déchetteries</i>	221	246	246	212	180	219	198	190	213
<i>Déchets verts</i>	18	10	3	21	21	22	20	21	16
<i>Encombrants</i>	10	5	1	4	3	6	6	5	8
Total	583	620	593	622	553	597	545	536	597

Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

Tonnage

	CCTC 2015	CCTC 2017	CCTC 2018	CCTC 2019	CCTC 2020	CCTC 2021
<i>Ordures ménagères</i>	8111	10 826	10 814	10 371	10 273	10369
<i>Collecte sélective</i>	1450	2 200	2 117	2 076	2 041	2 199
<i>Verre</i>	751	857	1 101	1 083	1 164	1 204
<i>Déchetteries</i>	6 411	7 491	9 955	8 301	8 033	9 054
<i>Déchets verts (collecte en porte à porte)</i>	644	565	593	530	568	633
<i>Encombrants (collecte en porte à porte)</i>	114	117	257	237	237	328
Total	17 482	22 056	24 837	22 358	22 286	23 787

Comparaison des tonnages de déchets collectés

Le ratio d'ordures ménagères des 20 communes de la CCTC est inférieur à celui de l'Occitanie. Le ratio de déchets verts est plus élevé de par la présence d'une collecte en porte à porte dédiée.

Tonnages des encombrants, DEEE et réemploi collectés par Emmaüs 82 à domicile sur rendez-vous.

Données de collecte en porte-à-porte 2021

Communes	Nbre ramassage 2021	Nombre de ramassage 2021	Evolution du nombre de ramassage entre 2020 et 2021 en %	Tonnage collecté 2021	Tonnage collecté 2020	Evolution du tonnage en %
Angeville	22	5	340,00%	0,75	0,96	-21,96%
Boudou	1	7	-85,71%	0,15	0,90	-83,36%
Castelferrus	15	8	87,50%	4,41	3,86	14,25%
Castelmayran	17	4	325,00%	6,36	0,89	613,80%

Castelsarrasin	342	286	19,58%	132,31	62,88	110,42%
Caumont	3	0	0,00%	2,48	0,00	0,00%
Cordes-Tolosanes	18	6	200,00%	1,05	0,95	9,54%
Coutures	1	0	0,00%	0,43	0,00	0,00%
Durfort-Lacapelette	1	10	-90,00%	0,05	2,53	-98,10%
Fajolles	2	3	-33,33%	0,25	3,60	-93,06%
Garganvillar	4	5	-20,00%	2,90	1,43	103,37%
La Ville-Dieu-du-Temple	59	70	-15,71%	15,01	14,39	4,30%
Labourgade	1	2	-50,00%	0,34	0,27	28,30%
Lafitte	2	7	-71,43%	0,84	1,56	-46,12%
Lizac	3	5	-40,00%	0,00	0,85	-100,00%
Moissac	289	226	27,88%	136,60	43,06	217,27%
Montain	0	0	0,00%	0,00	0,00	0,00%
Montesquieu	11	8	37,50%	7,83	2,37	230,80%
Saint-Aignan	24	9	166,67%	1,83	0,58	217,16%
Saint-Arroumex	0	1	0,00%	0,00	0,04	0,00%
Saint-Nicolas-de-la-Grave	69	69	0,00%	9,37	57,28	-83,64%
Saint-Porquier	42	36	16,67%	5,07	9,35	-45,78%
Total	926	767	20,73%	328,03	237,08	38,36%

Les tonnages de 2020 sont moins importants qu'en 2021 à cause du confinement.

9. Mesures prises pour maintenir l'activité du service pendant la crise sanitaire

9.1. Plan de Reprise d'Activité :

REPRISE DE LA COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts a repris en 2021. Les tournées ont été aménagées et les équipes renforcées afin de palier à la forte présentation de ces déchets à la reprise de la collecte.

Les effectifs ont été au complet pour permettre la reprise de cette collecte dans des conditions optimales.

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Pour l'année 2021 la première distribution a eu lieu le 13 janvier et la dernière le 15 décembre. La fréquence des distributions a également été de 15 jours et le jour de distribution également le mercredi. Au préalable du jour de distribution je contacte l'administré pour lui réserver un créneau horaire afin que ce dernier puisse venir régler son composteur soit par chèque soit en espèce avec l'appoint auprès de la régisseuse puis je lui donne son composteur dans la foulée.

En 2021 il n'y a pas eu d'offre promotionnelle de livraison /montage à domicile.

ANIMATION DECHETS

Les animations scolaires n'ont pas repris sur la fin de l'année scolaire.

Le PMA a été réactivé le 2 septembre 2020 sans suspension d'activités pour le service des déchets jusqu'en mai 2021.

INDICATEURS FINANCIERS

1. Compte administratif

La CCTC a créé en 2017 un budget annexe au budget principal de la collectivité, dédié au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés afin de mieux identifier les dépenses et les recettes de ce service.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 162 400,57	G	4 473 910,00
	Section d'investissement	B	540 000,02	H	373 687,17
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	441 736,70
	Report en section d'investissement (001)	D		J	327 366,56
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 702 400,59	= G+H+I+J	5 616 711,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	408 702,16	L	60 564,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	408 702,16	= K+L	60 564,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 162 400,57	= G+I+K	4 915 637,30
	Section d'investissement	= B+D+F	954 702,18	= H+J+L	767 637,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 117 102,75	= G+H+I+J+K+L	5 683 275,02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Depenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	H
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
13	Subventions d'investissement reçues		60 564,00
21	Immobilisations corporelles	1 343,36	
23	Immobilisations en cours	407 358,80	

Les chiffres présentés prennent en compte les « restes à réaliser » 2021, d'une valeur de 408 702,16 € (254 525,62 € en 2020). Il s'agit des dépenses engagées en 2021, mais qui seront payées en 2022 en raison d'une livraison tardive des produits ou prestations commandés.

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2021 s'établit donc à 566 172,27 € (578 487,63 € en 2020) en intégrant un important reste à réaliser.

Afin d'équilibrer le budget annexe des déchets, une subvention d'équilibre est versée par le budget principal de la CCTC en investissement.

En 2018, le budget principal a ainsi versé une subvention de 206 591,31 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement, soit un total de 356 591,31 €

En 2019, le versement de subvention d'équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement n'a pas été nécessaire. Le déficit du budget déchets a pu être couvert avec les excédents de 2018.

En 2020, une subvention d'équilibre d'investissement de 200 000 € a été nécessaire.

En 2021, une subvention d'équilibre d'investissement de 66 564 € a été nécessaire, toutefois cette subvention n'a pas été effectivement versée et reste à réaliser.

2. Approche analytique des coûts

En complément de l'approche globale des coûts, une approche analytique est mise en œuvre pour déterminer d'autres indicateurs.

Les coûts intègrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris celles liées aux frais généraux de la collectivité (ressources humaines, locaux...). Les dépenses d'investissement ne sont pas intégrées dans cette approche analytique des coûts.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers) et les soutiens des organismes agréés.

Le coût aidé total par habitant ne correspond pas à la somme des coûts aidés par habitant. En effet, le nombre d'habitants varie en fonction des flux, une pondération est donc établie pour obtenir le coût aidé total par habitant. La même démarche est appliquée par les coûts aidés par tonne.

Evolution 2020 et 2021

Flux	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Ratio en kg collecté/habitant	-2%	-3%	4%	42%	78%	60%	19%
Coût complet	0%	-12%	5%	-10%	-2%	108%	0%
Coût technique	5%	-8%	-9%	-10%	-2%	108%	-1%
Coût partagé	5%	84%	-9%	-13%	-2%	108%	0%

AR Prefecture

082-200606322-2022030-DEL06020228-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

47

Coûts année 2020							
Flux	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Ratio en kg collecté/habitant	248	29	50	150	49	5	531
Coût complet	78 328	1 140 104	658 253	135 569	41 441		
Coût technique	2 354 168	57 834	1 085 136	655 420	135 133	41 441	4 361 776
Coût partagé	2 350 850	23 317	629 826	647 579	135 133	41 441	3 860 791
Coût aide HT	2 350 850	23 317	629 826	643 381	135 133	41 441	3 856 593
TVA acquittée	54 796	63	26 832	53 844	4 521	11	140 090
Coût aide TTC	2 405 646	23 380	656 658	697 225	139 654	41 452	3 996 683

Coûts Année 2021							
Financement déchets							4 255 318
Flux	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Ratio en kg collecté/habitant	244	28	52	213	87	8	632
Coût complet	69 123	1 196 099	595 556	132 258	86 387		
Coût technique	2 481 145	53 052	991 243	587 196	132 020	86 387	4 331 043
Coût partagé	2 479 656	42 845	571 051	562 288	132 020	86 387	3 874 247
Coût aide HT	2 479 656	42 845	571 051	562 288	132 020	86 387	3 874 247
TVA acquittée	62 239	30	29 679	43 435	7 107	7 632	150 122
Coût aide TTC	2 541 895	42 875	600 730	605 723	139 127	94 019	4 024 369

Onglet Coûts Agrégés

Sauf pour les ratios : onglet Coûts Agrégés Par Hab

Coût aide HT	5%	84%	-9%	-13%	-2%	108%	0%
TVA acquittée	14%	-52%	11%	-19%	57%	69282%	7%
Coût aide TTC	6%	83%	-9%	-13%	0%	127%	1%
Financement déchets	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-2%

Financement
déchets

4 341 139

Le coût aidé plus élevé sur notre territoire par rapport au coût aidé national s'explique par la présence de collectes séparatives majoritairement en porte à porte plutôt qu'en point d'apport volontaire.

La variation du coût aidé pour le verre est liée à un changement de mode de calcul, notamment une répartition au réel des recettes liées à la revente des matériaux.

Le coût complet comprend l'ensemble des charges du service sans aucune déduction de recettes.

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	
Coût complet		57,41	543,93	65,78	35,65	263,38	
Coût technique	239,28	44,06	450,77	64,85	35,58	263,38	161,22
Coût partagé	239,14	35,59	259,69	62,10	35,58	263,38	144,22
Coût aidé HT	239,14	35,59	259,69	62,10	35,58	263,38	144,22
TVA acquittée	6,00	0,02	13,50	4,80	1,92	23,27	5,59
Coût aidé TTC	245,14	35,61	273,18	66,90	37,50	286,64	149,81
Financement déchets							158,40

Coûts complets à la tonne.

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	
Coût complet		57,41	543,93	65,78	35,65	263,38	
Coût technique	239,28	44,06	450,77	64,85	35,58	263,38	161,22
Coût partagé	239,14	35,59	259,69	62,10	35,58	263,38	144,22
Coût aidé HT	239,14	35,59	259,69	62,10	35,58	263,38	144,22
TVA acquittée	6,00	0,02	13,50	4,80	1,92	23,27	5,59

Coût aidé TTC	245,14	35,61	273,18	66,90	37,50	286,64	149,81
Financement déchets							158,40

Coûts complets par habitant.

Tableau de synthèse	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	
Coût complet		69 123,00	1 196 099,00	595 556,00	132 258,00	86 387,00	
Coût technique	2 481 145,00	53 052,00	991 243,00	587 196,00	132 020,00	86 387,00	4 331 043,00
Coût partagé	2 479 656,00	42 845,00	571 051,00	562 288,00	132 020,00	86 387,00	3 874 247,00
Coût aidé HT	2 479 656,00	42 845,00	571 051,00	562 288,00	132 020,00	86 387,00	3 874 247,00
TVA acquittée	62 239,00	30,00	29 679,00	43 435,00	7 107,00	7 632,00	150 122,00
Coût aidé TTC	2 541 895,00	42 875,00	600 730,00	605 723,00	139 127,00	94 019,00	4 024 369,00
Financement déchets							4 255 318,00

Coûts complets total.

3. Modalités de financement

Outre la TEOM, la redevance spéciale pour la collecte et les déchetteries et la vente des composteurs, le service « déchets » est financé par la CCTC sur ses fonds propres.

Les recettes de vente de matériaux issues de la collecte sélective sont perçues par le SIRTOMAD et la CCTC, les recettes issues des déchetteries sont perçues par Emmaüs 82.

3.1. Redevance Spéciale pour la collecte

La CCTC a instauré le 1^{er} juillet 2019 la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers collectés par le service public de gestion des déchets. Cette redevance étant facturée à semestre échu, les premières recettes ont été perçues en 2020.

Recettes	2021
Redevance spéciale	351 006 €

Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le tarif au litre était de 0,0222 €/L (basé sur le compte administratif 2018)

Du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le tarif au litre est de 0,0230 €/L (basé sur le compte administratif 2019).

3.2. Redevance Spéciale pour l'utilisation des déchetteries

La CCTC a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant les déchetteries intercommunales.

Recettes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance déchetteries	19 641 €	19 226 €	13 835 €	24 335 €	29 684,80 €	24 975,80 €

Ci-dessous les tarifs appliqués aux professionnels en déchetterie en 2021.

	Nature des déchets	Tarif
Tarif 1	Ferrailles, batteries, piles, cartons, verre, huiles minérales, textiles non souillés, appareils électriques et électroniques, tubes fluorescents et ampoules à économies d'énergie, cartouches d'encres, extincteurs, objets réutilisables par Emmaüs	gratuit
Tarif 2	Bois traités	10 €/m3
Tarif 3	Bois compostables (non traités)	10 €/m3
Tarif 4	Gravats	22 €/m3
Tarif 5	Mélange de matériaux, encombrants	22 €/m3
Tarif 6	Déchets spéciaux (produits toxiques, solvants, peinture...)	2 €/kg
Tarif 7	Pneus véhicules légers déjantés	2 €/pneu
Tarif 8	Pneus véhicules légers non déjantés*	15 €/pneu
Tarif 9	Pneus véhicules lourds déjantés*	15 €/pneu
Tarif 10	Pneus véhicules lourds non déjantés*	90 €/pneu
Tarif 11	Déchets verts*	6 €/m3

* déchetterie de la Biarne uniquement, les pneus et les déchets verts ne sont pas acceptés pour les professionnels à Saint-Béart et à Saint-Pierre.

3.3. TEOM

Le Conseil Communautaire réuni le 6 février 2020 a fixé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est directement liée aux propriétés foncières bâties.

La CCTC a encaissé une recette de **3 879 336 € en 2021, contre 3 955 906 € en 2020.**

Poste	2017	2018	2019	2020	2021
Recette TEOM	3 590 747 €	3 753 716 €	3 910 731 €	3 955 906 €	3 879 336 €
Taux de TEOM	Cf. tableau				

Le taux de TEOM s'applique par zones selon la répartition suivante :

Communes de la CCTC	Taux de TEOM 2017	Taux de TEOM 2018	Taux de TEOM 2019, 2020 et 2021
Angeville	13,68 %	13,95 %	14,09 %
Boudou	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Castelferrus	11,75%	11,99 %	12,11 %
Castelmayran	14,38 %	14,67 %	14,82 %
Castelsarrasin	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Caumont	11,64 %	11,87 %	11,99 %
Cordes-Tolosannes	11,31 %	11,54 %	11,66 %
Coutures	16,71%	17,04 %	17,21 %
Durfort-Lacapelette	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Fajolles	11,74 %	11,97 %	12,09 %
Garganvillar	15,82 %	16,14 %	16,30 %
Labourgade	9,85%	10,05%	10,15%
Lafitte	15,76%	16,08 %	16,24 %
La Ville-Dieu-du-Temple	11,20%	11,42 %	11,53 %
Lizac	10,20%	10,40 %	10,50 %
Moissac	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Montaïn	15,37 %	15,37 %	15,84 %
Montesquieu	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Saint-Aignan	11,57 %	11,80 %	11,92 %
Saint-Arroumex	12,89 %	13,15 %	13,28 %
Saint-Nicolas-de-la-Grave	10,66 %	10,87 %	10,98 %
Saint-Porquier	11,20 %	11,42 %	11,53 %

La TEOM apporte une recette de 97,40 € par habitant (99.33 € par habitant en 2020) à la CCTC.

3.4. La vente de composteurs

Les composteurs sont revendus par la CCTC à moitié du prix d'achat aux habitants de la CCTC. La vente des composteurs a permis d'encaisser une recette de **4 904 €** en 2021.

Recettes	2017	2018	2019	2020	2021
Vente de composteurs	2 567 €	5 469 €	5 605 €	4 361 €	4 904 €

La baisse des recettes en 2020 est liée à l'interruption de la distribution des composteurs pendant le premier confinement.

La hausse des recettes en 2021 est due à la fin du confinement.

4. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Pré-collecte

Les bacs de collecte sont fournis par la société Sulo dans le cadre d'un marché public de fournitures.

Collecte des déchets

La collecte des encombrants en porte à porte est confiée à Emmaüs 82 dans le cadre d'une convention. La collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre pour les communes de Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple est réalisée par Véolia dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Traitement des déchets

Les encombrants issus des déchetteries sont envoyés au Centre d'Enfouissement Technique de la DRIMM à Montech.

Les déchets verts issus des déchetteries et des collectes en porte à porte sont envoyés vers la plateforme de compostage d'APAG Environnement à Castelsarrasin.

Contrat de recettes pour la CCTC

La CCTC a signé des contrats ou des conventions pour percevoir les soutiens liés aux Responsabilités Élargies aux Producteurs (REP) de déchets :

- EcoDDS pour la REP DDS (Déchets Diffus Spécifique, pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- DASTRI pour la REP DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux, pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- Corepile pour les piles et accumulateurs (pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- EcoTLC pour la REP TLC,
- Récylum pour les ampoules et néons,

AR Prefecture

082-200066322-20220930-DEL0920228-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

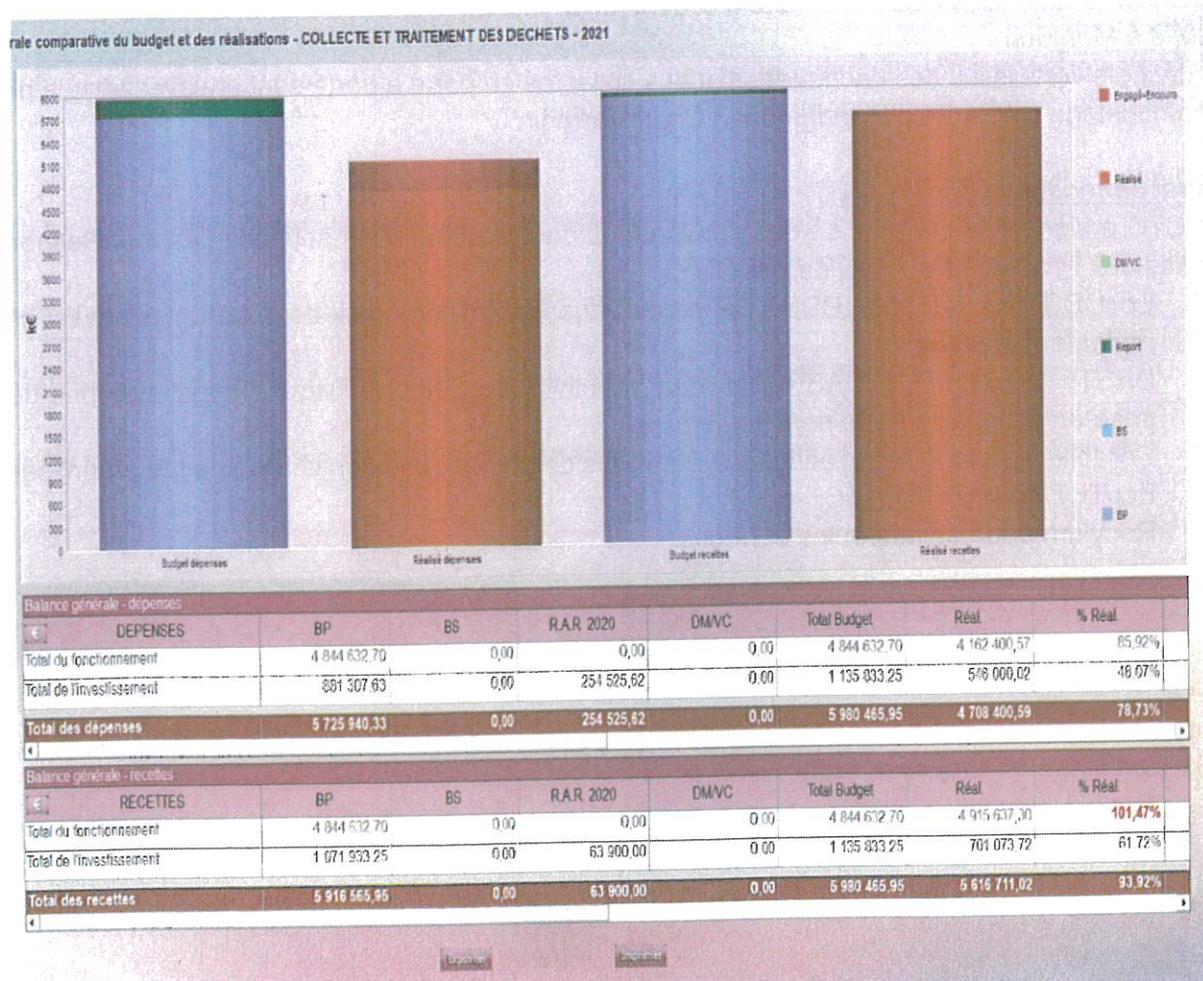
	Titulaire	Montant 2015 en TTC	Montant 2016 en TTC	Montant 2017 en TTC	Montant 2018 en TTC	Montant 2019 en TTC	Montant 2020 en TTC	Montant 2021 en TTC
Fourniture de bacs	Sulo	45 579 €	34 861 €	68 275 €	134 212 €	162 711 €	88 237 €	96 845 €
Collecte des encombrants	Emmaüs 82	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €
Collecte des déchets	DRIMM	/	/	167 586 €	184 307 €	28 796 €	/	/
Collecte des déchets	Véolia	/	/	/	/	140 484 €	240 830 €	253 682 €
Mise en CET des encombrants	DRIMM	175 880 €	177 152 €	169 577 €	196 055 €	175 906 €	173 937 €	314 536 €
Traitement des déchets verts et du bois	Apag Environnement	83 625 €	65 326 €	79 968 €	98 027 €	96 601 €	103 262 €	142 453 €

Les principales dépenses d'investissement

Dépenses en € HT	
Aménagement du fourgon	9 582 €
Remise à neuf axes et bielles	9 284 €
Achat de bacs et de PAV verre	96 845 €
Achat de bennes à ordures ménagères	214 350 €
Total	330 061 €

5. Balance générale comparative des budgets et des réalisations

IC - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS - 2021



RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES» - Année 2021

Maison de l'intercommunalité
636 rue des Confluences
BP 50046
82102 CASTELSARRASIN

Directeur de la publication : Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de
communes Terres des Confluences

Rédaction : Matthias BELASSAMI

Coordination de rédaction : Anna DAO DUY

Photos : Communauté de communes Terres des Confluences

Données : SIRTOMAD, Emmaüs 82, Ademe, Citéo

Achévé d'imprimer en Août 2022